



BAGUER

Morvan

Bulletin d'informations communales

Directeur de la publication Olivier Bourdais

Imprimerie Doloise - 02 99 48 13 21



M. Joseph BRIAND
Maire de 1929 à 1952



**M. TOUZE DEMINIAC DE
LA HAUTE BOIS**
Maire de 1919 à 1929



M. Eugène MATHIAS
Maire de 1952 à 1961



Les Maires
depuis
100 ans



M. Ernest FAVRON
Maire de 1961 à 1995



M. Jean-Paul ERARD
Maire de 2008 à 2020



M. Joseph GARDAN
Maire de 1995 à 2008

N°64
DÉCEMBRE
2020

Meilleurs vœux 2021

Mémento

MAIRIE

1, rue du Commandant Lecossois
02.99.48.09.01
mairie.baguermorvan@wanadoo.fr
www.baguer-morvan.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi : 08h30 - 12h15
Mardi et vendredi : 08h30 - 12h15
et 14h00 - 17h00
1^{er} samedi du mois : 09h00 - 12h00

Pendant les vacances scolaires ouverture
les matins de 08h30 à 12h15

En Juillet et Août Fermeture le samedi
matin.

CCAS / SAAD

1 bis rue du Commandant Lecossois
02.99.89.25.88

coordonatrice.saadbm@gmail.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 14h00 - 16h00
Mardi et vendredi : 09h00 - 12h00
Jeudi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, Place de l'Eglise
02.23.15.74.54
bibliotheque.baguermorvan@orange.fr

Horaires (hors vacances scolaires)

Lundi : 16h30 - 18h30
Mercredi et samedi : 10h00 - 12h00

CANTINE - GARDERIE

Tarifs cantine : 3.05 € le repas, 2.65 € pour
le 3^{ème} enfant et au-delà
Tarifs garderie école publique : matin 1.75 €,
soir : 2.05 €
Horaires garderie : 7 h 30 - 08 h 50
16 h 40 - 18 h 30

DECHETERIE

La Janaie, route de Pontorson
Carte d'accès gratuite obligatoire,
formulaire disponible en mairie

Lundi, mardi et vendredi : 14h00 - 17h00
(horaires d'été 18h00)
Mercredi et samedi : 09h00 - 12h00 et
14h00 - 17h00 (horaires d'été 18h00)

RAMASSAGE DES POUBELLES

Ordures ménagères
Dans le bourg : lundi
En campagne dans les conteneurs : jeudi

Tri sélectif

Bourg et campagne : jeudi



Sommaire

La vie municipale

| | |
|------------------------------------|------|
| Le mot du maire | 3 |
| Le nouveau Conseil Municipal | 4-5 |
| Site internet - minorité | 6 |
| CCAS - Village d'Or | 7-10 |

La vie communale

| | |
|--|-------|
| Les écoles | 11-13 |
| La bibliothèque | 14 |
| Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve | 15 |
| Les aménagements | 16-19 |

L'état Civil

20-23

Urbanisme

24-25

Budget

26-27

La vie associative

| | |
|-----------------|-------|
| Sportives | 28-31 |
| Divers | 32-35 |

Informations partenaires

| | |
|------------------------------|-------|
| Pays de Saint-Malo | 36-37 |
| Communauté de communes | 38-40 |
| Sage | 41 |

Informations pratiques communales

42-43



Chères baguerroises,
Chers baguerrois,

C'est dans un contexte sanitaire inédit que vous m'avez élu maire le 15 mars dernier. Vous avez été nombreux (taux de participation : 61,71%) à vous déplacer aux urnes pour que nous obtenions 86,54% du suffrage. Je tiens à vous remercier de

la confiance que vous m'avez accordée.

Avec la liste « Bien vivre à Baguer-Morvan », nous avons renouvelé presque la moitié de l'équipe municipale avec des femmes et des hommes désireux de s'investir pleinement pour leur commune. Je remercie vivement mon prédécesseur, Jean-Paul ERARD, pour son action jusqu'au dernier jour malgré la COVID-19 ainsi que les élus de son mandat qui ont fait le choix d'arrêter leur vie municipale.

Le dimanche 24 mai 2020, le nouveau conseil municipal a pu siéger. Le maire et ses adjoints ont été officiellement installés dans leurs fonctions, ainsi que les différentes commissions, les membres du CCAS et plusieurs instances.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 que nous traversons a rendu le début de mandat compliqué. Cette situation nous fait prendre conscience de ce qu'est concrètement la liberté : la liberté de se déplacer quand on veut, la liberté d'échanger en toute décontraction sur la place du village et dans nos campagnes, la liberté de rencontrer famille et amis et de partager du bon temps ensemble, la liberté d'aller chez nos petits commerçants, etc. Tous ces moments simples sont devenus momentanément et brutalement interdits.

Je souligne le travail et l'implication de tout le personnel soignant. Sans cet élan humanitaire, l'espoir d'un lendemain déconfiné aurait été bien mince. Je mesure la prise de risques de chacun d'eux pour sauver des vies.

Au niveau communal, nous avons dû fermer les bâtiments et lieux publics, faire des achats imprévus de masques, de gel hydro-alcoolique et de protections diverses pour la population, les aides à domicile et le personnel municipal.

Lors du confinement, un service minimum d'agents, d'élus et de bénévoles a assuré le fonctionnement

de la commune. Une permanence téléphonique pour les habitants a permis une continuité du service municipal. Le CCAS - Service d'Aide A Domicile (SAAD) - a toujours été présent grâce au courage et au dévouement de nos aides à domicile pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires. Une aide aux personnes plus fragiles pour tout ce qui est du quotidien (courses, pharmacie, etc.) a également été mise en place.

Nous avons élaboré et installé un protocole sanitaire pour permettre un redémarrage de l'école avec des conditions d'accueil pour les enfants devant répondre aux exigences dictées par l'Etat.

A toutes nos associations privées d'activités, qu'elles gardent toute leur motivation et l'envie de proposer de belles animations pour des jours meilleurs.

Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de gérer cette crise sanitaire. Cela a été parfois difficile et souvent compliqué mais chacun s'est investi pour le bien de tous.

Dans notre commune, nous poursuivons nos efforts pour faire face à la pandémie. Notre objectif est de pouvoir continuer à fonctionner le plus normalement possible tout en conservant le maximum de sécurité sanitaire.

Nous espérons que vous et vos proches avez passé cette période difficile et exceptionnelle du mieux possible.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite une bonne, heureuse et sereine année 2021. Que nos meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé accompagnent chacune et chacun d'entre vous.

Olivier BOURDAIS



Passation des pouvoirs de Maire de M.Erard à M.Bourdais dimanche 24 mai

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux élections municipales et après l'élection du Maire et des Adjoints, vous trouverez l'ensemble des élus et les commissions dans lesquelles ils siègent.



Olivier BOURDAIS

Maire

- Toutes les commissions municipales
- Président du CCAS
- Délégué SDE 35
- Conseiller Communautaire
- Vice-président du Syndicat Mixte Pays de Rance et de la Baie (SMPRB)



Sylvie COMMEREUC

1^{ère} Adjointe

- Ecole
- Personnel Communal
- Périscolaire-cantine
- CCAS
- Vice-présidente Communauté de Communes



Cyril ROME

2^{ème} Adjoint

- Voirie-Chemins-Sentiers de randonnées
- Sport-culture-jeunesse
- Cimetière-Eglise
- Délégué SIVU



Nelly QUEMERAIS

3^{ème} Adjointe

- Bâtiments Communaux
- Urbanisme
- Bulletin municipal Manifestations & cérémonies
- Correspondant défense
- Appel d'offres



Gilles LEBRET

4^{ème} Adjoint

- Assainissement
- Finances
- Informatique – site internet
- Appel d'offres
- Conseiller Communautaire
- Délégué syndicat du bassin côtier (SBC Dol)
- Représentant CLE



Sophie PEUVREL

- Voirie-Chemins-sentiers de randonnées
- Personnel Communal
- Bulletin municipal Manifestations & cérémonies
- Périscolaire-cantine
- CCAS
- Sport - Jeunesse - Culture



Serge POTIER

- Voirie-Chemins-sentier de randonnées
- Bâtiments communaux
- Assainissement
- Cimetière-Eglise
- Suppléant syndicat des Eaux de Beaufort



Marie-Christelle JACQUET

- Urbanisme
- Finances
- Personnel Communal
- Cimetière-Eglise
- Informatique- site internet
- CCAS
- Appel d'offres

19

Conseillers municipaux



Jean-Pierre COUAPEL

- Voirie-Chemins-sentiers de randonnées
- Assainissement
- Finances
- Appel d'offres
- Suppléant syndicat du bassin côtier Dol



Cindy KREMSER

- Bâtiments Communaux
- Assainissement
- Urbanisme
- Cimetière-Eglise
- Informatique- site internet
- Appel d'offres



Virginie PILON

- Ecole
- Finances
- Informatique-site internet



Vincent MOUTON

- Bâtiments Communaux
- Urbanisme
- Sport-culture-jeunesse
- Péri-scolaire-cantine



Bernard HAMELIN

- Bâtiments Communaux
- Urbanisme
- Finances
- Cimetière-Eglise
- Appel d'offres
- Suppléant SIVU
- Référent Frelons



Dominique LEVEQUE

- Personnel Communal
- Cimetière-Eglise
- Bulletin municipal Manifestations & cérémonies
- CCAS



Thierry MARTEL

- Voirie-Chemins-sentiers de randonnées
- Urbanisme
- Personnel Communal
- Péri-scolaire-cantine
- Bulletin municipal
- Manifestations & cérémonies
- Sport-culture-jeunesse
- Correspondant sécurité routière



Maud MARTIN

- Ecole
- Bâtiments Communaux
- Bulletin municipal Manifestations & cérémonies
- Sport-culture-jeunesse
- Péri-scolaire-cantine,



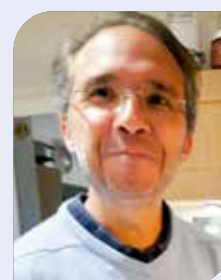
Vincent PICHON

- Voirie-Chemins-sentiers de randonnées
- Assainissement
- Sport-culture-jeunesse
- Représentant syndicat des Eaux de Beaufort



Sylvie WERSCHUREN

- Finances
- Personnel Communal
- Bulletin municipal Manifestations & cérémonies
- Informatique-site internet
- CCAS



Guillaume BÉTEND

- Assainissement
- Péri-scolaire-cantine
- Informatique-site internet

100

Une centaine de délibérations votées par an

Site internet

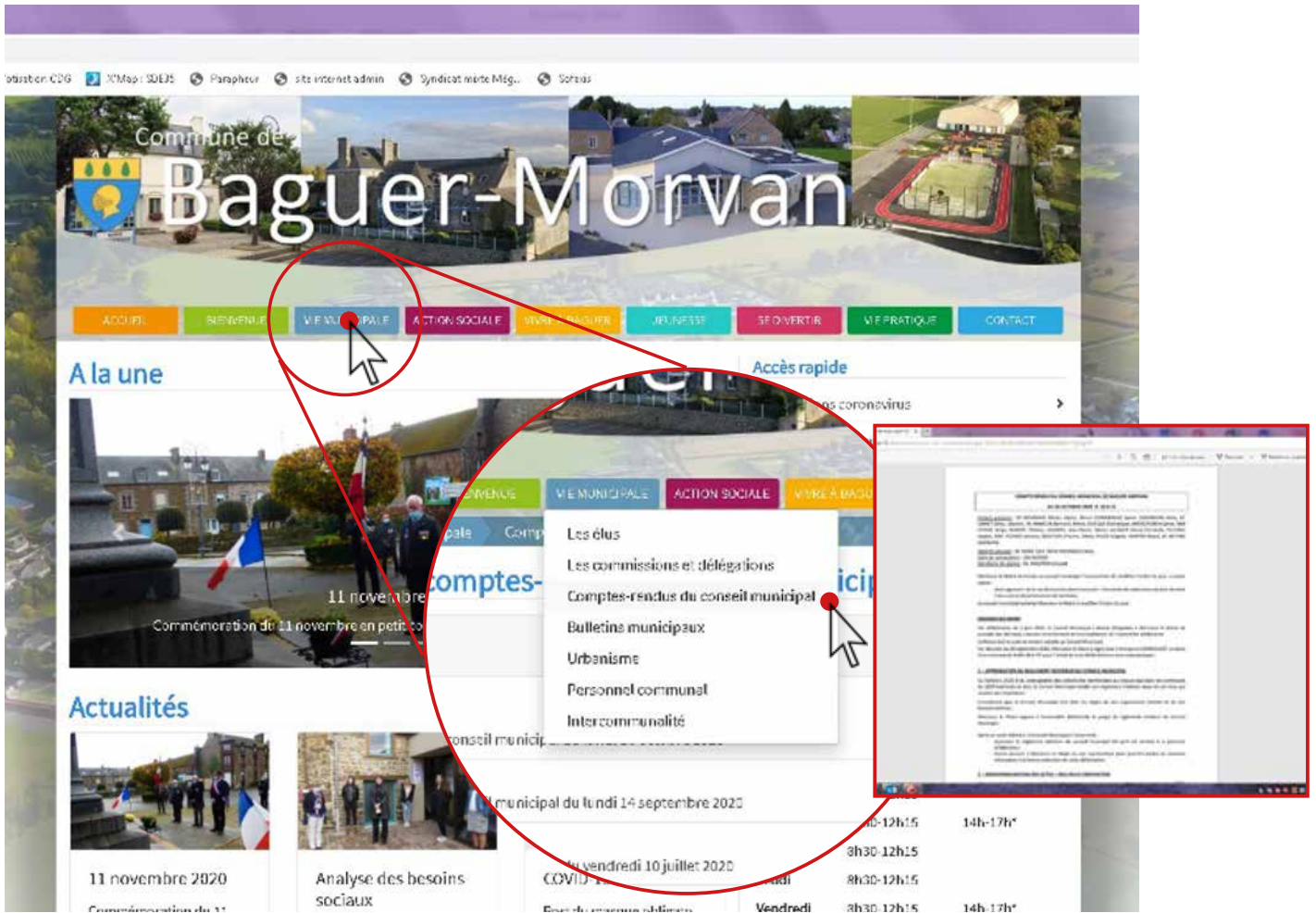
Un site internet est mis en place à Baguer-Morvan fin 2020 : www.baguer-morvan.fr

Vous y trouverez une multitude de renseignements pratiques, dans différents domaines, sur la commune, comme vous le montre les photos ci-dessous.

Les entreprises dont le siège social est à Baguer-Morvan et qui ne figurent pas sur site internet peuvent contacter la mairie afin d'y remédier.

Tous les comptes rendus des délibérations du conseil municipal de 2019 et 2020 y seront accessibles en cliquant sur **Vie Municipale** puis **comptes rendu du Conseil Municipal**.

Les personnes n'ayant pas internet et désirant consulter les délibérations peuvent le faire sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie ou **les consulter en mairie**.



Expression de la minorité

Les paroles

Lors de la réunion d'installation du conseil municipal du 24 mai, Monsieur le Maire, tout fraîchement investi, dans son premier discours, donnait des espoirs d'ouverture et de « dialogue avec tous les membres de la liste Baguer-Morvan, Collectivement !, élus ou non »...

Les actes

... mais m'oubliait dans la demi-heure suivante pour la photo.

Les chiffres

13,46% c'est la représentation de la population baguerroise et pourtant...

Je n'ai pu avoir que 3 places de membre de commissions sur 83. Et bien sûr, j'ai été écarté du CCAS, de la commission appel d'offres et de toutes les autres commissions auxquelles j'avais candidaté.

La force

Présent à toutes les réunions du conseil des commissions, je continue avec la même éthique et honnêteté à représenter l'ensemble de la population. Je me ferai le relai de toutes les demandes qui me seront faites.

L'avenir

Malgré ce contexte sanitaire très particulier, réducteur des libertés individuelles, des projets sont à l'étude pour rendre notre commune plus attrayante encore et continuer à mieux y vivre. J'aurai à cœur de ne faire oublier personne, car, si pour le moment, les efforts se portent sur le bourg avec des travaux sur le réseau d'assainissement, il ne faudra pas délaissier la campagne sur tout le long du mandat. Déjà, des voix se sont fait entendre, affaires à suivre.

baguermorvan.collectivement@protonmail.com
06.30.60.44.07

CCAS - SAAD



Baguer-Morvan

Centre Communal d'Action Sociale
Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile

Le CCAS au cœur de la Cohésion Sociale du Village

A la suite des dernières élections municipales de mars 2020, le Centre Communal d'Action Sociale s'est renouvelé.

Souvent méconnues de nos concitoyens, les missions du CCAS sont pourtant essentielles pour la cohésion sociale du village.



Le CCAS, Comment est-il composé ? Comment fonctionne-t-il ?

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal qui intervient dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités sociales. Sa compétence s'exerce sur le territoire de la commune à laquelle il appartient. Il est d'ailleurs rattaché à la collectivité territoriale, mais garde tout de même une certaine autonomie de gestion. Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration composé du maire, qui en est le président de droit, et en nombre égal, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal. A ce jour, le Conseil d'Administration de Baguer-Morvan compte 10 membres, qui sont :

| Rôle | Membre |
|-----------------|--|
| Président | M. BOURDAIS Olivier |
| Vice Présidente | Mme COMMEREUC Sylvie |
| Membres Elus | Mme JACQUET Marie-Christelle Mme PEUVREL Sophie Mme LEVEQUE Dominique Mme WERSCHUREN Sylvie |
| Membres Nommés | Mme DESNOS Marie-Françoise , représentante ADAPEI 35 M. RÉMOND Louis , membre du Club des Aînés Ruraux Mme MOTTÉ Stéphanie , représentante UDAF 35 Mme COSNARD Céline , représentante Secours Catholique Mme HELLO Vanessa , représentante des associations des personnes handicapées |

Le Centre Communal d'Action Sociale, situé à l'annexe de la mairie, est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation ouvert à tous, et notamment aux personnes en situation de précarité ou de difficulté passagère.



Au titre des aides sociales légales, le CCAS est chargé des missions suivantes :

- Instruire les dossiers d'aide sociale (APA, obligation alimentaire, dossier d'auxiliaire de vie pour les caisses de retraite, mutuelles...),
- domicilier les personnes sans domicile stable,
- coordonner les acteurs sociaux, accueillir et réorienter vers l'interlocuteur le plus à même d'aider les personnes (assistante sociale, CDAS, organismes portage de repas et téléalarme...)

Au titre des aides facultatives (dites extra légales), le CCAS apporte une aide matérielle, financière et morale aux administrés Baguerrois démunis ou en situation d'exclusion. Il peut octroyer des aides financières à destination du soutien alimentaire, des aides aux énergies, à la restauration scolaire et aux charges locatives.

(Les aides sont attribuées sous couvert de la production de justificatifs et après examen par la Commission CCAS)

Madame Laurène MENUET, coordinatrice du Service CCAS/SAAD, en qualité d'agent de proximité et de premier accueil, tente d'apporter des réponses adaptées aux situations.

Permanences :

| Jour | Horaires |
|-------------------|----------------------------|
| Lundi | de 14h00 à 16h00 |
| Mardi et Vendredi | 09h00-12h00 |
| Judi | 09h00-12h00 et 14h00-16h00 |

Analyse des besoins sociaux

Afin de cibler au mieux les besoins collectifs de la population de notre commune, le conseil d'administration a décidé de faire appel dans le cadre de leur étude d'assistante sociale à 4 stagiaires de l'école Askoria de Rennes.

Cette étude est une obligation légale du CCAS, qui consiste à l'analyse des besoins de la population en tenant compte des différents publics qui la composent (famille, personnes âgées, jeunes, handicapés), de permettre à la commune de réajuster sa politique sociale et de mieux comprendre les enjeux du territoire.



Merci à toutes les personnes d'avoir pris le temps de répondre au questionnaire distribué dans les boîtes aux lettres courant Novembre.

Repas des aînés

En raison des conditions sanitaires, le Centre communal d'action sociale n'a pas été en mesure d'organiser le repas, notre priorité étant de nous protéger les uns des autres.

Pour pallier à cette annulation, le maire et les membres du CCAS ont décidé d'offrir aux personnes de 75 ans et plus, résidant sur la commune, un colis de Noël. Chaque personne bénéficiaire a reçu un courrier afin de retirer son colis dans la salle annexe de la mairie, le lundi 14 et mardi 15 décembre.



Registre des personnes vulnérables

Cette année 2020 tellement particulière, en raison de l'actualité sanitaire et sociale, nous rappelle aux personnes les plus fragiles sur notre commune.

Ainsi, toutes les personnes sans restriction d'âge, présentant ou ayant des antécédents médicaux, type diabète, pathologie chronique...ou en situation de fragilité, d'isolement peuvent s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables de la commune. Cela permet d'avoir leurs coordonnées, de garder contact pendant des périodes telles que :

- en mars, la période de confinement due à l'épidémie de Covid-19,
- cet été, le plan canicule, activé pour venir en aide à la

population majoritairement les plus de 75 ans.

- cet automne avec la 2ème vague de l'épidémie de Covid-19.

Merci à Bernadette Juhel, animatrice au Village d'Or, à tous les élus(es), et aux bénévoles qui, spontanément, dès le 18 mars 2020 se sont chargés de prendre des nouvelles régulièrement par téléphone des personnes isolées, des personnes n'ayant pas de familles proches pendant ces deux périodes de confinement, et de trouver de l'aide pour les déplacements (aller faire leurs courses, chercher les médicaments et autres..)

Pour s'inscrire sur le registre, merci de prendre contact avec Mme Menuet, coordinatrice du CCAS au 02.99.89.25.88 et coordinatrice.saadbm@gmail.com



Service d'aide à domicile (S.A.A.D)

Le Service d'Aide à Domicile s'adresse à toutes les personnes résidant à Baguer-Morvan. Les interventions se déroulent de 7h30 à 19h30, 7 jours sur 7.

L'équipe est composée de :

- Une coordinatrice
- Un agent administratif
- 6 Auxiliaires de Vie
- 1 Animatrice au Village d'Or



La Coordinatrice :
Laurène MENUET



Un Agent Administratif :
Isabelle CONTIN

Auxiliaires de Vie :



Pamela ARNAL



Patricia BELHOTE



Valérie ÉLARD



Laëtitia MANDALLAZ



Aurélie PELLÉ



Joceline LEMENANT

Leurs missions :

- aider les personnes âgées ou handicapées dans les actes de la vie quotidienne,
- favoriser le bien-être de la personne en améliorant les conditions de vie, d'hygiène et de sécurité à son domicile,
- lutter contre l'isolement, sauvegarder le lien social.

Quelques mots pour définir le service pendant les périodes de confinement :

« **L'adaptation** a été difficile au début, surtout pour les bénéficiaires. Pour mettre en place les gestes barrière, il a fallu beaucoup **expliquer et répéter les mesures**. Certains ont compris et joué le jeu. Avec d'autres, **c'était plus compliqué surtout pour le port du masque !** »

Concernant l'organisation des équipes, nous avons géré les interventions de manière **plus autonome que d'habitude**. En effet, l'équipe administrative était partiellement en télétravail. On a réduit le nombre de passages pour certains et renforcé les interventions pour d'autres. **Une nouvelle organisation s'est mise en marche.**

La période a été source de stress. Travailler au contact

d'un public fragile pendant la pandémie créait de l'appréhension. »

Pour les personnes âgées isolées chez elles, le confinement a renforcé **le sentiment de solitude**. Elles recevaient moins de visites de leurs familles.

Physiquement, cela a aussi été difficile. Par exemple, les visites des kinésithérapeutes ont été plus rares ou suspendues pour certains.

Alors, les bénéficiaires comptaient sur nous et on a su les rassurer. »

Un Grand MERCI à nos Auxiliaires de Vie.

Tous les membres du CCAS et du SAAD, ont une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittés durant l'année 2020. Que 2021 soit une année faite de joie et de bonheurs, gardons notre optimisme pour de futurs moments de retrouvailles familiales et conviviales.

Prenez soin de vous !

La Vice-Présidente du CCAS

Le Village d'OR

En ce début d'année 2020, nous nous retrouvions avec certaines personnes âgées bénéficiaires du service C.C.A.S. et le village d'Or autour de divers animations: la galette des rois, la chandeleur, le scrabble, le loto, les jeux de société, la belote, on ne se prend pas la tête, la dictée, les anniversaires... Puis période inédite, ce confinement en mars nous a arrêté dans notre élan. Une organisation différente a été mise en place «la vie continue». Pour les personnes vulnérables, Dominique (conseillère municipale et membre du conseil d'administration du C.C.A.S.) et moi-même avons participé à la mise en place des courses et livraison à domicile tous les mardis. Monsieur Delahaye du village d'or a eu la gentillesse de fabriquer un hôtel à insectes puis installé par les bons soins de Cédric (responsable du service technique), merci messieurs.

Avec un petit groupe, nous nous sommes réunis pour mettre les masques dans les enveloppes afin que les élus puissent les distribuer dans la commune et la météo clémente nous a permis de nous retrouver à l'extérieur pour échanger et nous divertir.

Après le confinement, la reprise s'est faite tranquillement dans la salle autour d'un goûter afin de nous retrouver et nous avons pu reprendre quelques activités telle une sortie à Cancale.

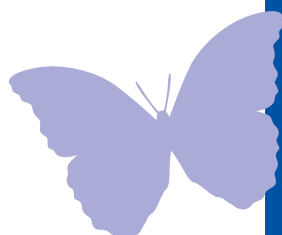
Nous avons visionné deux films à la médiathèque de Pleine-Fougères: «il était une fois le rire» et «elles font le cinéma». Un moment convivial avec des séniors venus de communes environnantes.

Depuis mi-novembre, nous avons repris les courses des personnes souhaitant notre aide. Je suis chargée d'une écoute téléphonique auprès d'une population ciblée de Bager-Morvan et je peux me déplacer si besoin au domicile.

Un grand merci à vous tous de faire vivre ce journal à travers les moments que nous partageons ensemble.

Le village d'Or vous souhaite à tous nos meilleurs vœux 2021, que cette nouvelle année soit nourrit de joie, de paix, de partage, prenez soin de vous.

Bernadette JUHEL



L'animatrice Village D'Or :
Bernadette JUHEL

Ecole Publique Vincent Van Gogh

Une année scolaire particulière... mais tout aussi enrichissante !

A l'école Vincent Van Gogh comme ailleurs, l'année scolaire s'annonce un peu différente. En effet, la plus part des projets que nous avions imaginés sont reportés : les intervenants extérieurs n'ont plus le droit d'entrer dans les écoles pour l'instant et les sorties avec nuitées sont interdites. Qu'à cela ne tienne, nous ferons autrement !

Notre début d'année a déjà été bien riche :

- nous avons participé à la Mission Lune organisée par la direction académique. Tous les élèves de Bretagne ont travaillé ensemble à marcher, courir ou faire du vélo pour relier la Terre à la Lune : 385000 km !
- les CE2 – CM1 – CM2 ont fait une semaine vélo tous les après-midis du 21 au 25 septembre. Tout comme lire n'est pas seulement déchiffrer, savoir faire du vélo ce n'est pas seulement pédaler. Les élèves de GS – CP et CE1 feront cette semaine vélo mi-mai à l'occasion de la semaine du vélo à l'école. Les grands devaient la faire vite car les

gendarmes seront à l'école le 30 novembre pour la piste routière.

- les élèves profitent du jardin. Cet endroit qu'ils ont très vite adopté, contribue pleinement chaque jour à leur épanouissement et à la culture du savoir de la terre. Il y a eu la récolte des betteraves, des oignons, des topinambours et des pommes et évidemment leur dégustation ainsi que la plantation de la phacélie pour préparer l'hiver et enrichir la terre pour le printemps. C'est un endroit « en plus », à l'air libre où ils peuvent discuter et observer la nature.

Cette année scolaire 2020-2021 aura sans doute un petit parfum d'amertume comme la précédente à cause de toutes les choses que nous pourrions ou n'avons pas pu faire mais une chose est sûre : ces moments nous rendent plus proches les uns des autres et sont l'occasion d'exercer la coopération, la fraternité et la solidarité.

Quels que soient les projets menés à terme, les moments partagés font de nous ce que nous sommes.

L'équipe de l'Ecole Vincent Van Gogh, avec tous nos vœux pour que 2021 soit pour tous une véritable Nouvelle et Bonne Année !

| L'équipe | |
|------------------------|-----------------------------|
| CM1-CM2 | Sandrine Gézéquel |
| CE2-CM1 | Martin Chemin |
| CE1-CE2 | Karine Duprey |
| CP-CE1 | Lucie Landais |
| MS | Marie Prigent |
| TPS-PS-GS et direction | Marie-Claudine Poitou |
| Contact | |
| Tel élémentaire | 02 99 48 16 94 |
| Tel maternelle | 02 99 80 95 16 |
| Mail | ecole.0350114J@ac-rennes.fr |



Les P'tits Bouts

Association de l'Ecole Publique Vincent Van Gogh

L'association les P'tits Bouts de l'école publique a élu son bureau et accueilli ses nouveaux membres fin septembre.

Présidente Pauline MOUTON, trésorière RICHARD Alexia, secrétaire RIGOLLET Philippe

Bienvenue à Daniella.

Merci à Angélique, Carl, et Vanessa pour leur implication durant toutes ces années.

La fin d'année scolaire 2020 a été, comme vous le savez tous, très perturbée. Les enfants n'ont pas pu présenter leur spectacle annuel en Mars 2020 sur « Les sciences à travers le temps » et la fête de l'école n'a pas pu être célébrée au mois de juin 2020.

Au vu du contexte sanitaire, notre célèbre braderie puériculture du mois de Novembre et la fête de Noël ont été annulées.

Nos actions se sont concentrées sur la vente de chocolats en Décembre et une vente de plants aura lieu en Mars.

Nous réservons notre énergie pour l'après Covid où nous organiserons de nouveau des manifestations pour ressouder les liens sociaux.

Les P'tits Bouts vous souhaitent de joyeuses fêtes et une bonne année 2021 !

Ecole Privée Saint Thomas de Villeneuve



Les enseignants de l'école :

Catherine Hervé, Sylvie Durocher (chef d'établissement), Marie Claire Davy, Janick Lemaitre, Florence Gourvès (enseignante spécialisée), Léïla Boisaubert, Vanessa Ramé, Claire Hamelin, Claire Montassier, Virginie Tardivel et Luc Couapel

Chers baguerrois et baguerroises,

En cette fin d'année 2020, et malgré un contexte sanitaire particulier, les écoles St Thomas de Villeneuve et Sacré-Cœur qui composent notre regroupement pédagogique sont déjà riches de projets, réalisés ou à venir.

Côté immobilier, les travaux de l'école du Sacré-Cœur (Roz-Landrieux) sont terminés. Nous avons à présent une salle de motricité fonctionnelle ainsi qu'une salle dédiée aux arts visuels.



Côté pédagogique, les classes de cycle 1 et de cycle 2 bénéficient chaque semaine de l'intervention de Françoise Spatz, intervenante musicienne. A eux les joies de la musique.

La cycle 1 se lance dans la pédagogie Montessori. La base de cette pédagogie est de proposer à chaque enfant un enseignement individualisé qui tient compte de son rythme, de ses forces et de ses défis. Les enseignantes alternent ainsi du temps de pédagogie Montessori avec des temps collectifs qui permettent aux enfants de construire leurs relations sociales.

Les CM ne sont pas en reste. Ils ont déjà bénéficié d'une semaine d'intervention de l'association « **PSYcoméd!** ». Cette association, composée d'une psychologie sociale et d'un artiste comédien intervient auprès des enfants et leur permet de développer leurs compétences psycho-sociales (empathie, respect, estime de soi ...). Une petite représentation a eu lieu en fin de semaine devant les parents.



Comme chaque année, différentes sorties et interventions sont programmées, en fonction des thèmes travaillés dans chaque classe. On notera en particulier le travail sur les animaux en maternelle ainsi que la musique et les arts.

Pour le cycle 2, un séjour de 3 jours est programmé en forêt de Brocéliande. Le travail sera autour des contes et légendes ainsi que la découverte du milieu naturel.



Le cycle 3 quant à lui partira deux jours au Puy du Fou. Une journée sera consacrée à la visite du château de Tiffauges, le célèbre château de Barbe-bleue !

C'est un constat, bien que masqués et protégés, avec respect des distances et gestes barrières, à l'école, la vie continue avec enthousiasme et dynamisme !

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année,

Sylvie DUROCHER et l'ensemble de l'équipe des écoles St Thomas de Villeneuve & Sacré-Cœur.

**Nous vous souhaitons
à toutes et à tous d'excellentes
fêtes de fin d'année**



OGEC - Ecole Saint Thomas de Villeneuve

Bonjour à tous,
Nous avons vécu une année 2020 très particulière, nous remercions vivement les institutrices et le personnel de l'école pour leur implication dans la vie de l'école.
Nous vous souhaitons à tous une bonne santé et une année 2021 plus sereine, avec de la joie et des projets.



Voici le nouveau bureau de l'APEL :

| | |
|----------------|--|
| Co Présidentes | Priscilla POINTEL et Pascale BETEND |
| Co Trésorières | Magalie LE HAN et Emeline GUILLIER |
| Co Secrétaires | Typhaine BERTEL et Aurore LECLANCHER |
| Les Membres | A. Rivière, J. Madi, C. Deniaud, L. Boisaubert, S. Douabin, N. Pichon, A. Hermessan, V. Thébault, P. Lemarchand, R. Gouablin, N. Moreau, C. Delalande, S. Guérin, M. Labbé, M. Ridard, C. Louyer, M. Roussel-Barbier, L. Lemarchand, G. Reusse, M. Garnier, C. Blanchard, A. Smith, D. Neveu, L-A Guillou, M. Aguirre, J. Leclancher |

Nous tenons à remercier tout particulièrement Antoinette Rivière et Julie Madi pour leur rôle de présidentes au sein de l'association. Toujours présentes, elles ont confié cette année la présidence à Priscilla Pointel et Pascale Bétend.

Bilan 2019 :

Tout au long de cette année particulière, l'APEL a organisé plusieurs actions :

- Vente de gâteaux avec l'aide des parents d'élèves au sein de l'école
- Journée festive de Noël avec sa traditionnelle photo de Noël et tirage au sort des bourriches d'huitres
- Vide grenier du Printemps à la salle des sports de Baguer-Morvan, (la semaine précédent le confinement !)
- En février, l'APEL a également participé à la location de la salle Le Phare à Saint Coulomb pour le spectacle de musique avec la participation de l'ensemble des élèves des 2 sites (avec l'aide de l'école de musique de Tinténac)
- L'APEL a également contribué au matériel de la nouvelle salle de motricité à Roz-Landrieux ainsi qu'à l'achat de livres pour chacune des classes des 2 sites, comme chaque année.

Calendrier de l'année 2020-2021

Au niveau de nos ventes, l'accent sera mis en priorité cette année sur le commerce local.

- Une imprimerie Doloise pour notre traditionnel calendrier avec nos enfants pris en photo avec pour thème cette année « les animaux », différents commerces de Dol pour des paniers garnis (boissons, thés) pour des idées cadeaux de Noël, des sapins avec un pépiniériste local, des chapons, des bulbes de fleurs au Printemps avec un second pépiniériste également près de chez nous, du cidre et jus de pomme seront proposés tout au long de cette année.
- Le 14 mars aura lieu notre vide grenier à la salle des sports de Baguer-Morvan si la situation le permet.
- Le 8 mai, ce sera le tour du vide grenier en extérieur dans le bourg de Roz-Landrieux.
- En juin, l'APEL se joint aux l'OGEC de Baguer-Morvan et Roz-Landrieux pour les kermesses des 2 écoles qui clôtureront l'année scolaire.

Tout au long de l'année, nous continuerons pour le plaisir des enfants nos ventes de gâteaux maison avec l'aide des parents d'élèves.

Pourquoi toutes ces actions ?

Toutes ces actions n'ont qu'un seul but : **contribuer à financer les sorties scolaires et les besoins matériels et pédagogiques** (Jersey pour les CM2, spectacles des « Galopins » pour les maternelles, sortie au Puy du Fou pour les CE2, CM1, CM2, voyage à Brocéliande pour les CP/CE1 avec 2 nuitées). Cette année, une nouvelle structure de jeux verra également le jour pour les maternels de Roz-Landrieux.





Bibliothèque

Dès le début de l'année 2020 le nombre d'adhérents a fortement augmenté et la fréquentation aux différentes permanences de la nouvelle bibliothèque a été régulière avec un intérêt particulier pour celle du lundi soir à la sortie des écoles.

Le vendredi 13 mars, l'animation « **Bébé Lecteur** » organisée par le RIPAME a rencontré un **vif succès** puisque nous avons dû refuser des inscriptions.

Puis la crise sanitaire et le confinement nous ont obligés à fermer la

bibliothèque au public. Les bénévoles ont cependant continué l'informatisation en cours et l'équipement de nouveaux ouvrages.

Dès la réouverture, le 3 juin, il a été à nouveau possible d'emprunter des livres en respectant un protocole sanitaire établi par la municipalité (gestes barrières, enfants accompagnés..) Mais depuis le 31 octobre, un deuxième confinement nous a contraints à une nouvelle fermeture.

La lecture est source d'évasion, d'occupation de l'esprit... aussi

n'hésitez pas à venir ou revenir dans votre bibliothèque dès que la réouverture sera possible. **L'adhésion est gratuite et vous y trouverez des ouvrages pour tous les âges et tous les goûts.**

Que chacun profite de cette période pour faire le point sur les livres ou DVD empruntés depuis plusieurs mois. Merci de votre compréhension.

Toute l'équipe des bénévoles vous souhaite une bonne année



Rappel des permanences :

Lundi : 16h30 - 18h30
 Mercredi : 10h - 12h
 Samedi : 10h - 12h

Sœur Louis Marie quitte Baguer-Morvan

Judi 15 octobre 2020, départ d'une grande figure Baguerroise.

C'est avec un grand pincement au cœur que Sœur Louis Marie quitte Baguer-Morvan !

Après soixante-cinq ans de présence dans la commune, notre Sœur Louis Marie va rejoindre la communauté de Rennes, rue Saint Louis.

Sœur Louis Marie est née à Rennes le 17 septembre 1924. Après avoir travaillé notamment à la poste de Louvigné-de-Bais et de Bain-de-Bretagne, Madeleine Bonhomme est entrée dans la vie religieuse chez les Sœurs Hospitalières de Saint Thomas de Villeneuve où elle avait une tante religieuse.

C'est le 8 septembre 1946 qu'elle est accueillie à Saint-Brieuc. De là, elle part effectuer son postulat à Saint-Germain-en-Laye dans une école. Notre sœur a toujours voulu enseigner. Elle prononce ses premiers vœux le 22 septembre 1948 à Neuilly-sur-Seine. Elle reçoit alors sa première obédience pour Bécherel où elle enseignera dans une Maison de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Elle y reste de 1948 à 1955.

Notre Sœur arrive à Baguer-Morvan pour sa deuxième obédience le 30 octobre 1955. Elle y enseignera

jusqu'en 1986. Institutrice de la Maternelle et du C.P., puis du C.E. 1, elle en a vu des enfants et des générations ! A combien d'enfants du pays a-t-elle appris à lire et à écrire ? !...



A la rentrée de 1986 et pendant de nombreuses années, elle sera au service de la paroisse pour la catéchèse et la liturgie. Jusqu'au bout, elle a assuré la coordination de l'équipe liturgique. Mais, la maladie a surgi et c'est le cœur serré qu'elle dut abandonner en milieu d'année.

N'oublions pas sa fidélité à jouer de l'harmonium à la paroisse de Baguer-Morvan et de Roz-Landrieux, voire même des communes environnantes. Les messes, les mariages, les enterrements, Sœur Louis Marie a assuré ce service jusqu'au bout.

Pendant plusieurs années, nous retrouvions Sœur Louis Marie à l'accueil de la Maison Saint-Thomas-de-Villeneuve pour tenir des permanences au standard.

Jusqu'au bout, elle s'occupait de fleurir la chapelle et l'oratoire.

Sœur Louis Marie était la Mémoire Vivante de Baguer-Morvan – la Maison des Sœurs, la Paroisse, la commune – et nous aimions lui demander de relater certains souvenirs. Notamment, celui du retour des sœurs en 1945 après des années d'absence à cause de l'exil en 1903. Pendant cette période, la Maison fut gardée par de véritables amis de la Congrégation !...

Merci Sœur Louis Marie pour votre fidélité, pour l'amour de notre petite commune, pour l'amour des enfants et des familles.

Bonne retraite à vous. Nous ne vous oublierons pas !

Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

Un centre de santé a ouvert ses portes dans l'établissement de l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

Depuis novembre 2020, deux médecins généralistes, **Docteur Sophie WALTER** et **Docteur Claire HERMANT**, proposent dans le nouveau Centre de Santé Joséphine Le Bris installé dans les locaux de l'établissement Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve, des consultations de **médecine générale** ouvertes à **l'ensemble de la population de Baguer-Morvan et de ses environs**.

L'ouverture de ce Centre de Santé est l'aboutissement d'un projet porté par la volonté des deux structures, l'association Joséphine Le Bris de Combourg et l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve (HSTV) de Baguer-Morvan, à la fois pour développer mais aussi améliorer la qualité de l'offre de soins sur le territoire. Ainsi, cette nouvelle activité apporte une réponse aux tensions observées depuis plusieurs années en médecine de ville sur le secteur de Baguer-Morvan / Dol-de-Bretagne.

L'établissement HSTV accueille le centre de santé médical **dans des locaux indépendants** situés au 3^e étage du bâtiment rénové et dédiés uniquement à la médecine de ville.

Le centre de santé est ouvert :

- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h30
- et deux samedis sur trois, de 8h30 à 12h00.



Pour prendre rendez-vous : 02.57.11.01.37
ou en ligne sur doctolib.fr



Travailler dans une commune comme la nôtre, demande de la polyvalence et de la patience. Tout au long de l'année, les travaux d'entretien courant sont planifiés : comme le fauchage, l'élagage, les tontes, l'installation des fleurs et l'arrosage, les décorations de Noël... Mais, la vie d'un village n'est pas un long fleuve tranquille et l'organisation des journées de travail est souvent perturbée par les petites urgences de la vie communale : robinet qui fuit, lampe grillée, arbre couché, fossé bouché, animaux en divagation... Des métiers intéressants, passionnants, mais difficiles car les salariés sont souvent sollicités par la population.

Alors, félicitations aux salariés pour leur patience et leur dévouement.



Défibrillateur

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, nous sommes tenus d'équiper certains établissements recevant du public d'un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

Nous en avons donc installé 3 aux endroits suivants :

Le 1er dans la cour de la salle des loisirs, placé à la porte de la salle du grand verger.

Il pourra servir aux usagers des 2 salles, au centre de loisirs et à la population.

Le 2ème dans le bourg, fixé sur le mur entre la bibliothèque et le petit portail de l'école publique

Il pourra servir à l'école publique ainsi qu'à la collectivité.

Le 3ème au stade, posé sur la façade de la salle des sports (à gauche de la salle de réunion)

Il pourra servir aux sportifs et non sportifs.

Une signalétique est mise en place afin de bien les repérer et **toute personne** même non médecin **est capable de les utiliser**.

Le défibrillateur guide l'utilisateur grâce aux instructions verbales, visuelles, et lumineuses claires tout au long du processus, y compris lors de la Réanimation Cardia Pulmonaire (RCP) à l'aide d'un métronome pour une efficacité maximale.



Douche école publique

Une douche surélevée a été installée dans la classe maternelle.

Elle répond à un besoin du personnel qui doit souvent faire face à des petits « accidents ».

Travaux de voirie

Tout au long de l'année nos agents techniques ont parcouru la campagne afin d'effectuer divers travaux de voirie. D'autres ont été effectués par des entreprises de T.P.

Réfection des routes en tri-couche ou enrobé à chaud : le Frèche, les Cours Paris, La Gislais, la Beuglais, route de la Gaudinière

Le chemin piéton de la Gouyonnais longeant l'ancien presbytère a été bitumé afin de faciliter le passage des nombreux piétons.



Entretien des chemins

avec empiérement :

la Gaudinière, le Bois Hamon et la Quéhannière.

avec curage, busage, empiérement :

La Basse Roche, la Gaudinière, Les Fertrais

et **différents curages** de part et d'autre des chemins de la commune.



Assainissement

L'entreprise Potin a effectué des travaux à la station d'épuration. Les digues ont été renforcées et surélevées afin d'éviter tout risque de pollution dans le ruisseau de la Hirlais tout proche.



Cimetière

Comme à l'accoutumé, les agents technique ont nettoyé le cimetière pour la Toussaint et embelli l'entrée du cimetière avec la pose de 6 jardinières garnies de chrysanthèmes. Ce fleurissement se poursuivra au printemps.



Afin de répondre à la demande, la commune a mis en place un nouveau mode de concession.

Pour les urnes, il y avait 2 possibilités soit :

- **une case au colombarium** (pour 4 urnes)
- **une cave à urne avec plaque de marbre** (pour 4 urnes)
- Dorénavant, vous aurez le choix d'une 3ème possibilité en prenant **une concession classique à nue**. Vous choisirez le monument (la stèle) que vous désirez pour déposer une ou plusieurs urnes funéraires et ce, au tarif d'une concession traditionnelle.



Jardin du souvenir



Colombarium



Cave à urne avec plaque de marbre

Antenne 4 G

En novembre l'opérateur Orange a installé 2 antennes 4G sur la commune.

La 1ère au fond de la parcelle de l'atelier communal près de Beauregard et la seconde à la Lande Martin sur un terrain communal.

Ces **antennes 4G** sont des **antennes relais** créées afin de permettre aux personnes d'avoir un accès de

bonne qualité et surtout sans coupure **aux réseaux des opérateurs de téléphonie mobile**.

Elles seront opérationnelles début 2021.



Devinette



Où se situe et que représente cette marque au sol ?

Réponse dernière page

Boulangerie

La Boulangerie créée en 1880 par les époux Ronceray fut reprise par leur fille épouse Coquelin, puis suite à un veuvage, épouse Pérussel.

En 1963 les époux Cousin continuent de faire tourner le magasin jusqu'à leur retraite en 1983. Date à laquelle, l'un de leur enfant **Didier se met au fournil avec son épouse Isabelle et ce pendant 37 ans.**

En mars dernier, après avoir tenu une boulangerie à St Malo, **Céline Guézille et David Hervé ont repris le commerce.**

Forts de leurs expériences professionnelles acquises ; ils nous proposent aujourd'hui outre le pain (traditionnels, des pains spéciaux), des viennoiseries, de la pâtisserie et un peu d'épicerie.

Nous leur souhaitons la bienvenue.

« Soutenons les petits commerçants »



Distribution masques

Lors de la première vague de l'épidémie de covid-19 au printemps, la municipalité a décidé de fournir à la population des masques en tissus.

A quelques semaines d'intervalles, les élus ont distribué dans chaque boîte aux lettres, des masques pour adultes et enfants.



Cantine

Après le déconfinement en mai, la municipalité a **transféré la cantine dans la salle du grand Verger** pour de meilleures conditions sanitaires. La salle est séparée en deux ; un côté pour l'école publique et un pour l'école privée et les 2 services se font successivement.

A la rentrée de septembre, ce dispositif a été maintenu.



Journée de prévention routière pour les élèves des 2 écoles

Les élèves de CM2 des 2 écoles ont participé à une journée organisée par la prévention routière en partenariat avec le référent sécurité routière de la Mairie Thierry MARTEL. Les jeunes cyclistes ayant bien assimilé les parties théoriques et pratiques ont reçu chacun un diplôme.



67 actes enregistrés cette année

Naissances 2019 : 2 depuis le dernier bulletin :



Liam LELAY, 12 Novembre 2019
38, la Touche



Armand BÉCHU, le 27 Décembre 2019
1, la Houllière

14 Naissances en 2020



Amélie OUIDIRNE, le 23 Janvier
3, rue du Clos Hurel



Arthur NOUN, 08 Avril
8, rue de la Brèche Billy



Ywen LE MAUX, le 09 Mai
18, rue de la Brèche Billy



Eloïse SORIN, 14 Juin
4, les Rochers



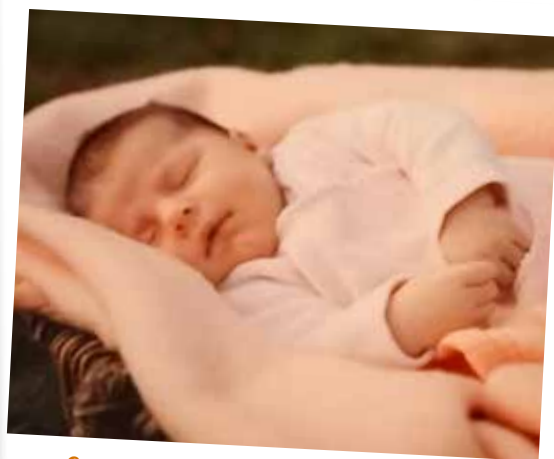
Naïa THÉBAULT, le 24 Juin
8, ruelle du Lavoir



Joy RIBOUCHON, le 07 Août
9, rue des Cerisiers



Mila LE ROUX, 16 Août
1, impasse du Clos Hurel



Célia LEMARIÉ GILLET, le 17 Août
1, Le Frèche



Joy SMITH, le 22 Septembre
7, le Clos Hurel



Elyo RENAULT, le 21 Octobre
8, La Lande Martin



Théo VRAY CIOLUS, le 23 Octobre
12, rue de la Brèche Billy



Nina LE METAYER, le 27 Octobre
17, rue Chateaubriand



Elisa PARANTHOËN, le 28 Novembre
5, rue des Prunus

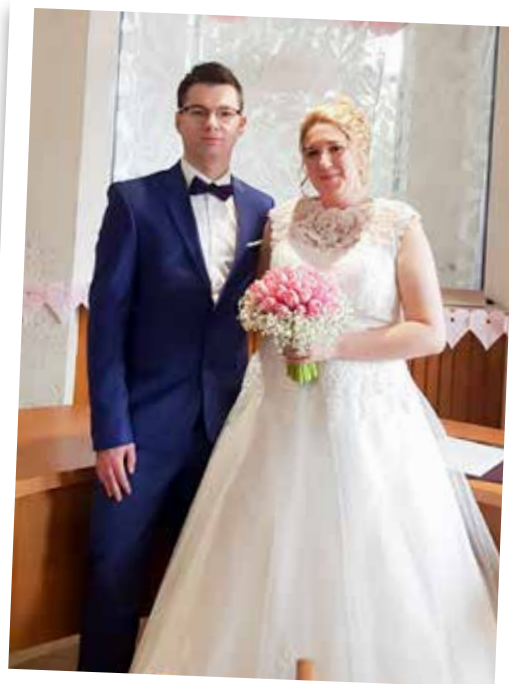
Autre naissance 2020 (photo manquante)

Kaylian PETIT, le 09 Juin – 2, rue des Cerisiers

4 mariages :



Caroline LE GOFF et Jérôme LE FAY, le 29 Février



Nadège ROCHE et Kévin LOISEL, le 14 Mars



Marie-Paule BOURDAIS et Antoine CLÉMENEAU, Le 01 Août



Camille WERSCHUREN et Pierre MARTEL, Le 22 Août

Pacs

Le pacte civil de solidarité (**Pacs**) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent rédiger une convention (une seule pour le couple). Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains documents.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous

adressant soit à la Mairie de votre domicile, soit à un notaire.

7 PACS ont été enregistrés cette année :

| |
|-------------------------------------|
| Gaëlle PUCET et Frédéric PETITPAS |
| Typhaine TROCHERIE et Jérémy PETIT |
| Maud JOSSE et Guillaume LALOY |
| Mélinda BASTARD et Sébastien LAROSE |
| Mélanie DUPUY et Nicolas TURMEL |
| Chloé LAPASSET et Cédric DELEST |
| Maëlle POTIER et Killian CHAPPÉ |

Décès

Décès en 2019 depuis le dernier bulletin

| | |
|---------------------------------|---|
| Jeannine NOUVEL née ROBERT | décédée le 08 décembre (79 ans) – 2 Chemin du Héron |
| Denise QUÉMERAIS née LECLAINCHE | décédée le 10 décembre (96 ans) – 2 Chemin du Héron |
| Denise DERAPPE née HERVÉ | décédée le 24 décembre (91 ans) – 2 Chemin du Héron |
| Gabrielle GAUCHARD née BUFFET | décédée le 28 décembre (92 ans) – 2 Chemin du Héron |
| Claude CHAUVIÈRE | décédé le 28 décembre (83 ans) – 13 rue Chateaubriand |
| Joséphine LEROY née FROMENTEAU | décédée le 31 décembre (85 ans) – 2 Chemin du Héron |

41 Décès et 12 transcriptions de décès (hors de la commune) ont été enregistrés en 2020

| | |
|-------------------------------|--|
| Bernard JUHEL | décédé le 16 Janvier (76 ans) – 8, La Quéhannière |
| Joseph DURAND | décédé le 02 Mars (94 ans) – 1, Le Bois Hamon |
| Sophie GUILLE-DES-BUTTES | décédée le 02 Mai (59 ans) – Le Château d'Assis |
| René ERUIMY | décédé le 10 Juin (90 ans) – 7, rue du Petit Jardin |
| Marc JUIN | décédé le 13 Juin (86 ans) – 2, Chemin du Héron |
| Odile FRANCI née FIEURGAND | décédée le 08 Juillet (86 ans) – 7, rue des Lilas |
| Hélène LOUET née DUQUENNE | décédée le 13 Août (97 ans) – 2, Chemin du Héron |
| René SOUQUET | décédé le 20 Septembre (88 ans) – 2, rue du Grand Verger |
| Bernard BRIAND | décédé le 19 Octobre (88 ans) – 13, Besnouis |
| Thérèse DUFEIL née GRANDJOUAN | décédée le 1er Novembre (81 ans) – 2, Chemin du Héron |
| André CHAUSSE | décédé le 15 Novembre (93 ans) – 26, la Touche |

Décès à la Maison de Retraite – 2 Chemin du Héron

| | | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------|
| Yvette PÉCHAIRE née QUILLERET | décédée le 07 Janvier (91 ans) | Yvonne DELANOË née QUÉMERAIS | décédée le 09 Mai (88 ans) |
| Jacqueline ADOUANE née MONTÉCOT | décédée le 14 Janvier (94 ans) | Marcelle LEGAUT née BOURDON | décédée le 20 Juin (97 ans) |
| Odette BLIN née MARTEL | décédée le 26 Janvier (89 ans) | Geneviève CHENARD | décédée le 25 Juin (88 ans) |
| Madeleine DUBREIL née COUDRAY | décédée le 06 Février (91 ans) | Gilberte DÉLICE | décédée le 15 Juillet (75 ans) |
| Jean BOUILLET | décédé le 08 Février (76 ans) | Danielle RUCH | décédée le 20 Juillet (78 ans) |
| René MARCHAND | décédé le 10 Février (90 ans) | Louise DUGUÉPÉROUX née TIREL | décédée le 23 Juillet (87 ans) |
| Odette JOUBERT née COUVERT | décédée le 23 Février (99 ans) | Eliane GEHANNIN née LEDOUX-COURSIN | décédée le 03 Septembre (72 ans) |
| Joseph HAREL | décédé le 07 Mars (76 ans) | Violette DELAPORTE née GAUTHIER | décédée le 07 Septembre (100 ans) |
| Roger THIBAUD | décédé le 09 Mars (90 ans) | Nicolle GODINAUD née CHAUVIN | décédée le 15 Septembre (89 ans) |
| Cécile DOUDET née BOUGET | décédée le 09 Mars (94 ans) | Gérard BUISSON | décédé le 16 Septembre (92 ans) |
| Lucien ROUSSELOT | décédé le 10 Mars (90 ans) | Michel PAPAIL | décédé le 23 Octobre (80 ans) |
| Denise PARIS née ROUSSEL | décédée le 10 Mars (88 ans) | Michel VIDALLET | décédé le 30 Octobre (73 ans) |
| Marie-Thérèse COIGNARD née BERTHAULT | décédée le 23 Mars (89 ans) | Gérard GASLAIN | décédé le 04 Novembre (73 ans) |
| Gilberte GLÉMOT née NOZAY | décédée le 23 Mars (88 ans) | André LEFÈVRE | décédé le 04 Novembre (95 ans) |
| André BOUEXIÈRE | décédé le 25 Mars (90 ans) | Jean LAICK | décédé le 16 Novembre (93 ans) |
| Guy BODINIER | décédé le 29 Mars (89 ans) | Marie-Joseph ROBERT née BOURGES | décédée le 17 Novembre (90 ans) |
| Clémence LODVARD née PICARD | décédée le 10 Avril (98 ans) | Marcel LECLERC | décédé le 23 Novembre (91 ans) |
| Claude DUPRÉ | décédé le 29 Avril (84 ans) | Albert MAILLARD | décédé le 24 Novembre (100 ans) |
| Nadine DELACHAUME née LEFORT | décédée le 03 Mai (84 ans) | Marie MARTIN née PLESSIX | décédée le 26 Novembre (87 ans) |
| | | Michel RIVELIN | décédé le 01 Décembre (82 ans) |
| | | Roger BAZIN | décédé le 06 Décembre (94 ans) |

URBANISME

Avant de débuter des travaux de rénovation ou de construction, **il convient de se renseigner sur les autorisations nécessaires** (permis de construire, déclaration préalable..). Pour cela il faut consulter le PLU en mairie ou sur notre site internet.

A noter, que lors de la vente de votre bien un certificat d'achèvement des

travaux vous sera demandé par le notaire. **Si des travaux** ont été réalisés **sans déclaration**, cette erreur **bloquera la vente** tant que le litige ne sera pas régularisé si celui-ci peut l'être.

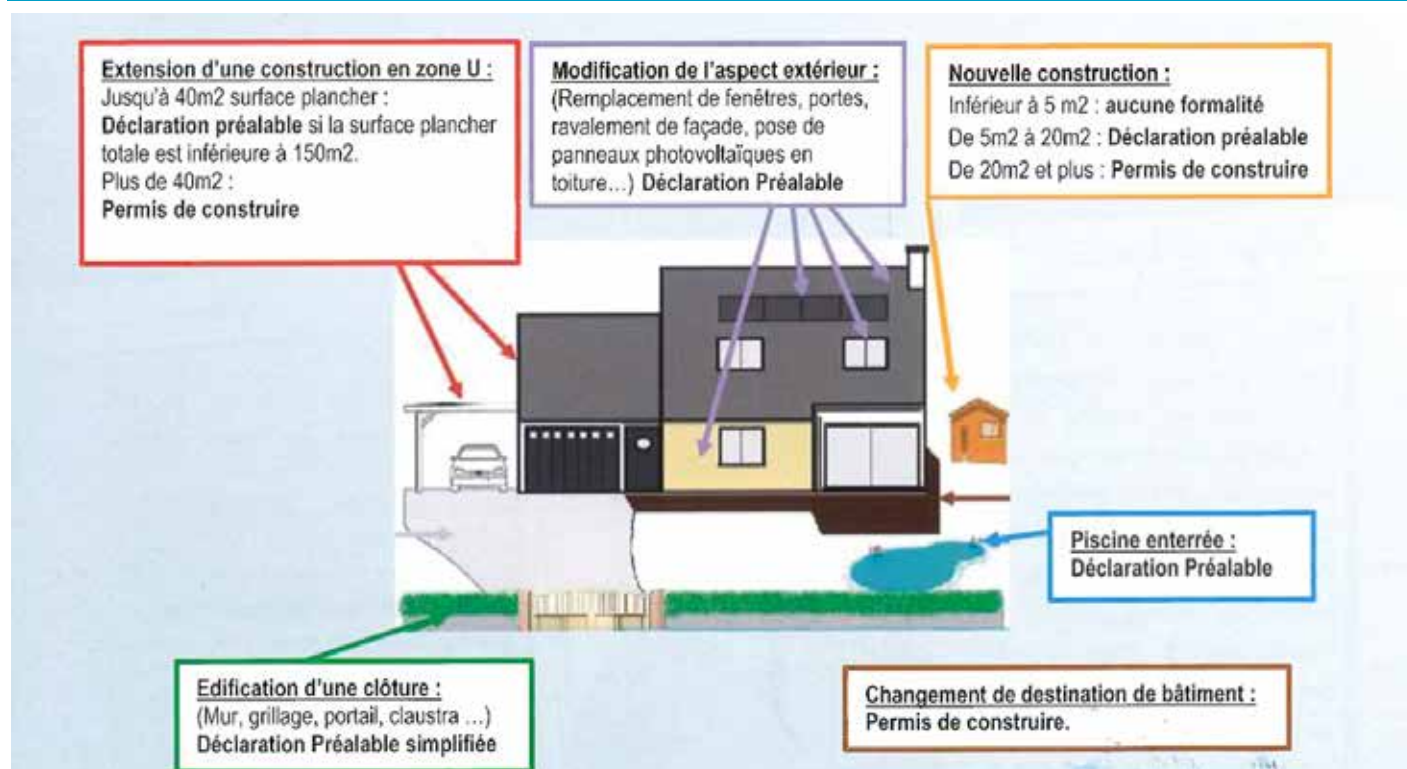
Un nouveau site est disponible pour aider les internautes à renseigner leurs déclarations préalables de travaux, et

à réunir toutes les pièces nécessaires au dossier (plan de situation, plan de masse..) : www.declarationprealable.fr

Il vous permet de réaliser les déclarations de travaux en fonctions du type de projet à réaliser : véranda, fenêtre, extensions, panneaux solaires, clôtures...

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

En fonction des travaux que vous envisagez, les démarches administratives ne sont pas les mêmes : déclaration préalable ou permis de construire.



Veillez noter que les taxes suivantes seront exigées à l'issue de l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable dès création d'une surface taxable :

- Taxe d'Aménagement part communale, taux 3% et Taxe d'Aménagement part départementale, taux 1.85%
- Le versement de l'ensemble se fera en deux fois auprès du Trésor Public : une première fois dans les 12 mois après l'accord du PC ou de la DP, une seconde dans les 24 mois après l'autorisation de construire.
- Le versement s'effectue en une seule fois dans les 12 mois dès lors que le montant de la taxe ne dépasse pas 1500 euros.
- Redevance d'Archéologie Préventive, taux 0.40% exigible en une seule fois

Pour tout raccordement à l'assainissement collectif :

Participation pour l'Assainissement Collectif, délibération 2012-07-51, exemple pour une habitation unifamiliale 1000 euros.

Le versement se fera en 12 mois après l'obtention du permis de Construire.

Révision du PLU

Comme nous vous l'annoncions dans le bulletin précédent ; la commune de Baguer-Morvan **par délibération du Conseil Municipal en date du 07 Octobre 2019 a commencé sa révision générale du PLU** (Plan Local d'Urbanisme) pour mise en compatibilité avec le SCOT du pays de Saint-Malo (Schéma de Cohérence Territoriale).

La commune est assistée par le cabinet l'atelier d'Ys en collaboration avec la société DM EAU.

A ce jour terminée Phase 1 :

Le **Diagnostic territorial** a fait ressortir les caractéristiques physiques de la commune.

Phase 2 : Est en cours

Le **PADD**(Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ; Le groupe

de travail et le bureau d'études étudient l'analyse du potentiel de densification du bourg.

Le cabinet DM EAU a réalisé l'inventaire des zones humides sur les zones à urbaniser du PLU.

Suivront la Phase 3 :

Le **Règlement et les OAP** (Orientations, Aménagements et Programmation). C'est à ce règlement et ces OAP que les projets et les permis de construire à venir devront se conformer (durée 7 mois).

Puis la Phase 4 :

L'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal. Une fois le projet de PLU arrêté, la consultation des personnes publiques associées (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Chambre d'Agriculture...) est lancée

(durée 3 mois). S'ensuit une enquête publique, pendant laquelle la population est invitée à se prononcer sur le projet de PLU.

Et enfin Phase 5 :

L'**approbation du PLU par le conseil municipal**. Le PLU est approuvé par le conseil municipal. Plusieurs modalités de concertation sont prévues jusqu'à l'arrêt du projet de PLU : la mise à disposition du dossier de PLU, la diffusion d'information sur le PLU dans le bulletin municipal, une exposition permanente par panneaux A0, la mise en ligne du dossier de PLU via des QR codes, une permanence du cabinet, la création d'une adresse mail dédiée (plu.baguermorvan@gmail.com), la mise en place d'une boîte à idées en mairie, la mise en ligne de questionnaires et l'animation de 2 réunions publiques.

| 2019 | PICHON Aurélien | Le Fresche | Construction d'un poulailler du label de « Janzé » | |
|------------------------|--|-------------------------------------|--|--|
| | | LAURENT Sébastien et LE HAN Magalie | 2, rue des Tilleuls | Extension de l'habitation et construction d'un carport |
| 2020 | 21 PC de déposés dont ceux accordés énumérés ci-dessous ainsi que 23 Déclarations Préalables de Travaux et 40 Certificats d'Urbanisme | | | |
| | MOREL Jérémy et ROBERT Audrey | 19, impasse du Clos Hurel | Construction d'une maison individuelle | |
| | CARTIER Sébastien | 2, Les Sageais | Rénovation et extension de l'habitation | |
| | LEMARIÉ Frédéric et GILLET Laëtitia | 1, le Frèche | Construction d'un carport | |
| | GRÉGOIRE Arthur et TRUFFLET Clémence | 21, impasse du Clos Hurel | Construction d'une maison individuelle | |
| | LAVOUÉ Mathieu | 22, rue de la Brèche Billy | Construction d'un carport | |
| | BASLÉ Anne-Sophie | 13, impasse du Clos Hurel | Construction d'une maison individuelle | |
| | DAUMER Michel | 3, la Ville Richeux | Extension de l'habitation | |
| | LESÉNÉCHAL Yoann et CHARTIER Margaux | 4, la Ville au Feu | Rénovation et extension de l'habitation | |
| | BRÉCHAIRE Pascal et Josette | 17, impasse du Clos Hurel | Construction d'une maison individuelle | |
| | ADRIEN Jean-Luc et Sylvie | 2, rue de la Brèche Billy | Construction d'une maison individuelle | |
| | MASSIEUX Etienne et BIANCHI Julie | 15, impasse du Clos Hurel | Construction d'une maison individuelle | |
| | CHOPIN Laurent et Myriam | La Péholière | Construction d'un garage indépendant | |
| | MONJARRET Alain et Nadine | 7, la Basse Roche | Création d'un auvent et d'une véranda | |
| | LECHARPENTIER Kévin et BOURDAIS Charline | 10 la Basse Butte | Extension d'une maison individuelle | |
| | 2021 | MATHIAS François | 36, la Touche | Fenêtre de toit |
| | | VIGNAU Stéphane | 5, les Vieilles Cours | Modification d'une ouverture |
| DAUMER Yann | | 4, le Clos Ernoul | Remplacement d'un abri de jardin existant | |
| BODIN Pascal | | 3, la Roche Blanche | Piscine | |
| BÉCHU Aurélien | | 1, la Houlière | Fenêtres de toit | |
| GAUTIER Vincent | | 16, Halouze | Fenêtre de toit | |
| ROBIN Eric | | 3, rue de la Brèche Billy | Clôture | |
| PINSON Hélène | | 5 bis, le Bois Gautier | Création d'une ouverture | |
| TRÉMORIN Marie-Thérèse | | 1, Allée de la Gouyonnais | Clôture | |
| SOUQUET Sylvie | | 5, la Boissière | Fenêtre de toit + Clôture | |
| NOURY Claudine | | 6, le Pont Perrin | Modification d'une ouverture | |
| PLIHON Claudine | | 13, la Touche | Création d'une ouverture + fenêtres de toit | |
| PETIT Christophe | | 21, Besnouis | Rénovation | |
| ZINSOU Prosper | | 15, rue des Sports | Clôture | |
| SOUQUET Rémy | | 4, rue du Petit Jardin | Fenêtre de toit | |
| PICOT Marie-Anne | | 8, la Basse Butte | Extension | |
| CALCATERRA Delphine | | 10, la Ville Arthur | Clôture | |
| LE GUERN Cyrille | 2, la Haute Ville | Piscine | | |
| SARAZIN Jean-Michel | 9, impasse du Clos Hurel | Clôture | | |
| GUYOT Samuel | 13 bis, la Morinais | Abri de jardin | | |
| BLANCHARD Gildas | 14, rue du Clos Ernoul | Véranda | | |

BUDGET 2020

Délibération 24 février 2020

Le budget est constitué de deux sections : La section d'investissement et de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend :

Des recettes qui sont pour l'essentiel :

- Le produit des 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti
- Les dotations et compensations reçues de l'Etat
- Les ressources propres (locations, produits des services..)

Des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (rémunération du personnel, travaux d'entretien, électricité, fournitures administratives...) et les charges financières liées aux intérêts de la dette.

L'excédent de la section de fonctionnement constitue une recette d'investissement.**Les collectivités locales ne peuvent pas recourir à l'emprunt pour financer leurs dépenses de fonctionnement.****LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

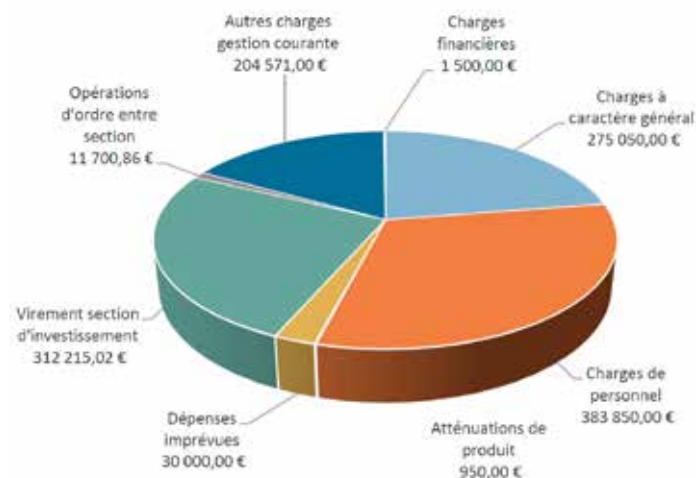
La section d'investissement, comme la section de fonctionnement retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement. Y figurent les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux...) et le remboursement des emprunts en capital.

La section d'investissement est essentiellement alimentée par :

- L'excédent de la section de fonctionnement
- Le remboursement de la TVA (FCTVA)
- Les subventions et les emprunts éventuels

La section d'investissement doit être votée en équilibre et l'emprunt est possible.**Budget Commune**

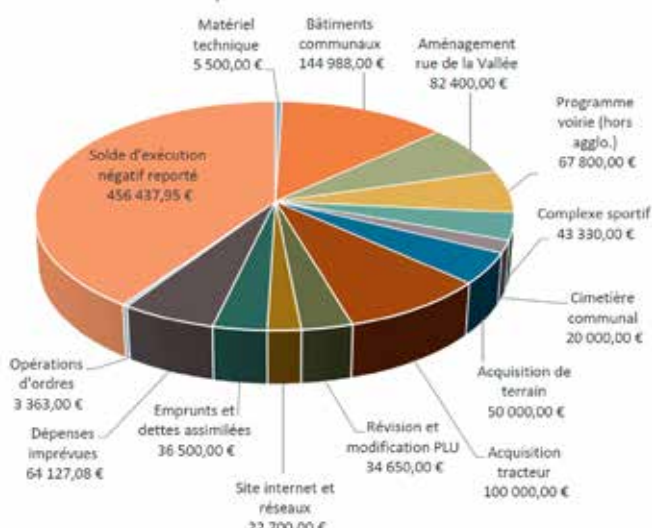
Dépenses de fonctionnement : 1 219 836,88 €



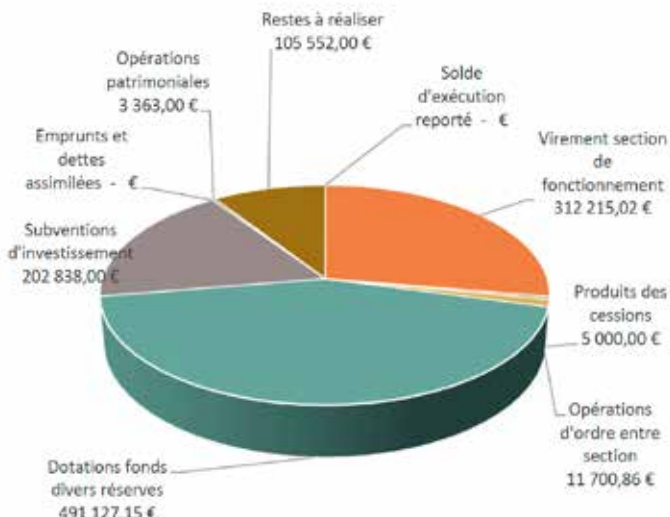
Recettes de fonctionnement : 1 219 836,88 €



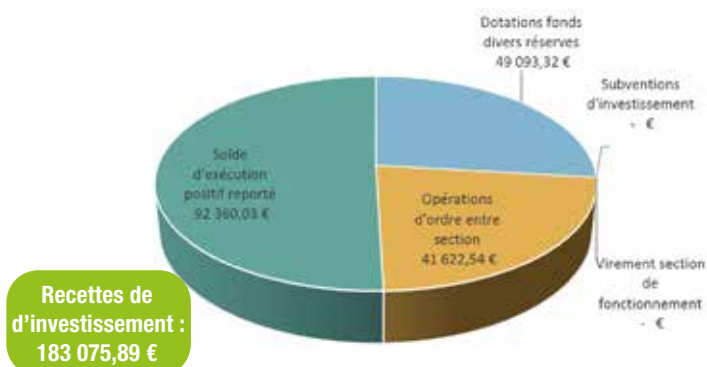
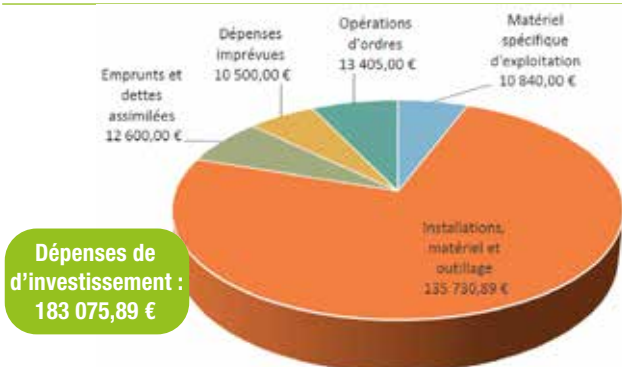
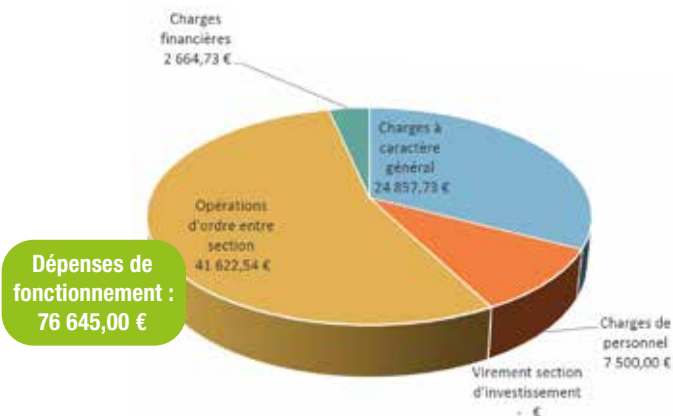
Dépenses de d'investissement : 1 131 796,03 €



Recettes de d'investissement : 1 131 796,03 €



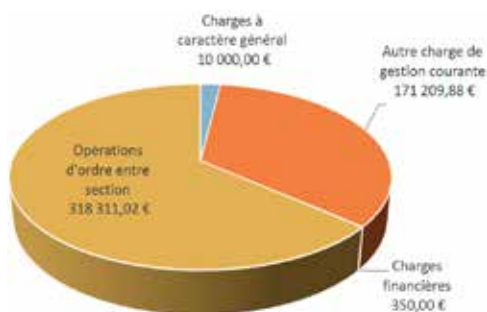
Budget Assainissement



Budget Lotissement de la Brèche Billy

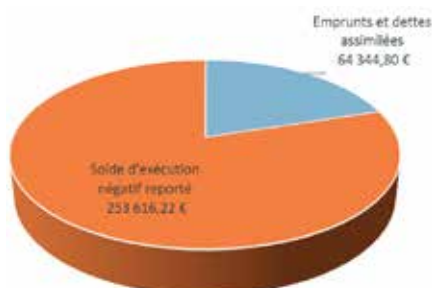
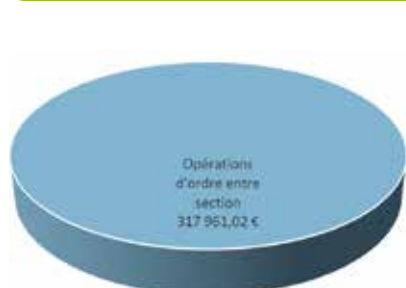
Dépenses de fonctionnement : 499 870,90 €

Recettes de fonctionnement : 499 870,90 €



Dépenses de d'investissement : 317 961,02 €

Recettes de d'investissement : 317 961,02 €



Subventions Délibération 20 Janvier 2020
Le Conseil Municipal arrête les montants alloués pour 2020.

ASSOCIATIONS BAGUERROISES

| | |
|-------------------------------|-------------|
| A.C.C.A. | 511.00 € |
| U.N.C. | 631.00 € |
| CLUB DE L'AMITIE | 611.00 € |
| CDF - SUBVENTION ANNUELLE | 2 880.00 € |
| CDF - FEU ARTIFICE | Selon devis |
| USBM | 3 925.00 € |
| ARTS ET CULTURE | 585.00 € |
| LES P'TITS BOUTS (par enfant) | 2.50 € |
| A.P.E.L. (par enfant) | 2.50 € |
| VMEH (visiteurs malade STV) | 330.00 € |
| BAYE DANSES TRAD | 102.00 € |

AUTRES ASSOCIATIONS

| | |
|--------------------------------|----------|
| ALCOOL ASSISTANCE DOL | 112.00 € |
| CROIX ROUGE | 56.00 € |
| LUEUR D'ESPOIR | 66.00 € |
| PONCHAILLOU (RECHERCHE CANCER) | 135.00 € |
| COMITE CONTRE LA TUBERCULOSE | 67.00 € |
| MALADIE D'ALZHEIMER | 66.00 € |
| APF (PARALYSES de FRANCE) | 84.00 € |
| ADAPEI 35 (PAPILLONS BLANCS) | 69.00 € |
| PREVENTION ROUTIERE | 60.00 € |
| SNSM | 54.00 € |
| France ADOT | 66.00 € |
| ADMR | 324.00 € |
| LES ENFANTS AVANT TOUT | 135.00 € |
| FEVILDEC-FGDON | 421.00 € |
| SECOURS POPULAIRE | 58.00 € |
| SECOURS CATHOLIQUE | 275.00 € |
| BANQUE ALIMENTAIRE DOL | 200.00 € |

Taux d'imposition (délibérations du 24/02/2020)

- Taxe d'habitation : 14.47 %
- Taxe foncière bâti : 15.01 %
- Taxe foncière non bâti : 41.06 %

USBM Bienvenue à tous et à toutes !

La tempête passera, le sport survivra !

Pratiquer un sport est bon pour la santé et permet de mieux résister face à l'épidémie (Lettre ouverte du Mouvement sportif français au Président de la République du 26 octobre 2020) Nul besoin de rappeler ce leitmotiv aux quelques 500 adhérents de l'USBM qui, dès qu'ils ont pu réinvestir leur section en septembre, après la longue période de confinement, se sont lancés dans l'aventure d'un sport avec optimisme et dynamisme. Outre la pratique sportive, c'est bien la rencontre et le lien social qui les ont motivés. Dans ce contexte de crise sanitaire, la reprise des activités s'est avérée compliquée pour les responsables de sections. Mais, comme vous avez pu le constater depuis de nombreuses années, les membres de l'USBM ne manquent jamais d'énergie et de volonté dès qu'il s'agit d'aller à la rencontre des autres à travers le

sport. Ainsi ils ont su rebondir tout en s'assurant que la sécurité de chacun soit la mieux préservée. Un grand merci à ces nombreux bénévoles sans qui rien ne serait possible. Olivier Bourdais est un bel exemple de cet engagement. Appelé à de nouvelles fonctions, il a dû quitter le Conseil d'Administration. Et c'est au cours d'un temps convivial que nous l'avons chaleureusement remercié pour toutes ces années de dévouement. Persuadée que de sa place de Maire de la commune il poursuivra son soutien à l'USBM. J'en profite pour adresser un merci particulier à la municipalité qui nous accorde son soutien matériel et financier. Ce soutien s'avère plus qu'indispensable car cette année les sections n'ont pu organiser les manifestations qui leur permettaient des apports financiers. Malgré l'annulation de nombreux événements: tournois, repas conviviaux, forum des associations et ce nouveau confinement, chaque dirigeant reste mobilisé afin de préserver un lien étroit

avec chaque adhérent. Et je fais appel à vous afin que vous puissiez par vos initiatives permettre à nos jeunes ou moins jeunes sportifs de rompre la solitude et éviter l'isolement. Si physiquement, nous ne pouvons pas nous rassembler, soyons-le par le cœur. Cela ne peut que nous apporter du réconfort. Regardons devant et mobilisons collectivement notre énergie afin de lui donner plus de sens. Sachons transformer nos inquiétudes en espoir et nos craintes en passion afin d'en faire une véritable force. Nous pouvons et devons compter les uns sur les autres. C'est ainsi que, tous ensemble, nous surmonterons cette dure épreuve. Après avoir préservé notre santé, nous serons encore plus motivés pour retrouver le chemin du sport et d'ici là, soyons prudents, patients, responsables envers nous-mêmes et envers les autres. Je vous souhaite à toutes et à tous une belle année 2021. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

La Présidente, Annie COMMEREUC



Section Badminton

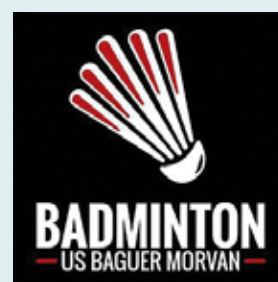
Comme chaque année, nous avons plaisir à vous accueillir, toujours aussi nombreux, au sein de la section Badminton de l'USBM.

Convivialité, goût de l'effort, respect et échanges sont autant de valeurs qui caractérisent notre sport mais surtout

notre club.

Si vous souhaitez « taper le volant », nous vous invitons à nous rejoindre le **Lundi et le Jeudi de 19h à 21h.**

Sportivement, Le Président,
Cédric BERTEL



Section Basket-ball



Après une fin d'année de basket mouvementée, s'en est une autre tout autant atypique qui débute. L'année 2019-2020 a été rythmée par des joueurs motivés, en match comme en entraînement, **des bénévoles toujours présents et des familles et supporters au rendez-vous**. Bien que des événements majeurs tel que le traditionnel repas annuel n'aient pu avoir lieu, cette année pourrait se résumer en deux mots : cohésion et solidarité.

Pour cette nouvelle année le bureau reste inchangé : **Camille Bedoux** et **Martin Glénot** en tant que Co-Présidents, **Emma Alein** et **Clémence Commereuc** au secrétariat et **Orlane Lecharpentier** en tant que trésorière. Le bureau compte cette année 10 membres. Nous tenons encore une fois à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour encadrer des équipes, encadrer les matchs ainsi que les événements organisés par la section.

La section basket-ball compte un effectif en forte hausse en comparaison à l'année dernière, avec un total de **85 licenciés** contre 60 l'année passée, et nous en sommes fières.

C'est à force d'implication de la part de tous ses licenciés que la section grandit ainsi, tant dans son nombre d'adhérents que dans la diversité des actions que cela nous permet de proposer. Nous accueillons cette année des joueurs dans chaque catégorie de U7 à Seniors soit un total de 10 équipes. Le nombre de licenciés en forte hausse nous a permis d'ouvrir deux équipes supplémentaires dans les catégories U9 et U11 ce qui est très encourageant pour la suite. Nous souhaitons, une nouvelle fois cette année, remercier **Fabien BÉNICOURT** qui encadre bénévolement toute la semaine les entraînements de nos équipes et qui suit également l'équipe des U13 lors de leurs matchs. Un grand merci également à **Jessica Glénot**, **Victor Blotière** et **Yoann Chevet** qui s'impliquent bénévolement dans l'encadrement de certains entraînements afin d'apporter

un soutien à l'entraîneur principal en raison du nombre important d'équipes. Enfin un grand merci à tous les coachs qui acceptent de suivre et de motiver des équipes tout au long de l'année.

Cette année promet d'être unique, un accent particulier sera porté sur le retour au jeu. Dès que les conditions sanitaires le permettront, des matchs amicaux supplémentaires au championnat seront organisés afin de permettre à tous les joueurs de jouer au maximum malgré la difficulté du moment. Nous tenons à vous assurer que tout le bureau et les bénévoles feront leur possible pour que la saison se déroule dans les meilleures conditions et toujours dans la joie et la passion.



Horaires :

| Sections | Mardi | Mercredi | Vendredi |
|------------------------|---------------|---------------|-------------|
| U7, U9 et U11 | 17h00 - 18h30 | | |
| U13 et U15 | | 15h00 - 17h00 | 17h - 18h45 |
| U18, Séniors féminines | 18h45 - 20h15 | | 19h - 20h30 |
| Séniors masculins | 18h45 - 20h15 | | 20h30 - 22h |



Section Cyclos

L'année 2020 a été très particulière sur le plan sportif car les restrictions dues au virus n'ont pas épargné les clubs.

Nous avons réussi à réunir nos adhérents et leurs conjoint(e)s lors de la Galette des Rois qui a eu lieu fin janvier dans une ambiance très conviviale.

Ensuite, de mars à fin juin, le confinement a obligé nos adhérents à faire une pause. La reprise s'est faite

en douceur, par petit groupe, avec respect des distanciations et des gestes barrières.

A ce jour, nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'envisager de projet précis pour 2021 ; nous espérons reporter notre sortie familiale vers Bréhat à fin juin 2021.

Par mesure de sécurité, au vu du nombre d'adhérents de notre club, nous avons fait le choix de reporter notre Assemblée Générale en 2021.

Malgré tout, quelques cyclos motivés continuent de rouler chaque dimanche matin en groupe de 3 niveaux différents. Merci à eux de continuer à faire vivre notre club.

Un remerciement à Combourg Paysage pour sa participation financière.

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse ses vœux pour 2021.

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !!!

Horaires d'hiver : départ 9h du 11 octobre 2020 au 4 avril 2021 inclus.

Horaires d'été : départ 8h30 du 11 avril 2021 au 3 octobre 2021 inclus.

Le Président,
Philippe TEMPIER

Section Football

Bonjour à tous,

Je voudrais commencer par remercier **Olivier Bourdais** et **Jean-luc Potin** qui ont œuvré pendant de nombreuses années en tant que présidents de notre section. Olivier est parti vers d'autres horizons tandis que Jean-Luc reste un membre actif du bureau, bon vent à toi Olivier.

Vincent Huet et **Yoann Lesenechal** ont repris la présidence et nous sommes heureux d'accueillir dans le bureau 2 féminines (**Sophie Delamaire** et **Sonia Andre**).

La section football conserve un effectif stable : **150 licenciés pour la saison 2020/2021.**

La section loisirs féminines reste sur une bonne dynamique comptant 25 licenciées. Bonne humeur garantie, elles sont entraînées par **Maud Martin**.

Les seniors, quant à eux, sont encadrés par **Damien Leduc** et **Gurvan Gregoire** pour l'équipe première et **Vincent Huet** pour l'équipe réserve qui, comme l'année dernière malgré un effectif en hausse a du s'associer au club d'Epiniac.

Merci aux bénévoles pour l'arbitrage tous les dimanches.

L'équipe vétérans repart cette année avec toute la motivation qui les caractérise.

Nos effectifs jeunes à partir des U14 jusqu'aux U18 rentrent dans le Groupement Jeunes du Pays de Dol et de la Baie regroupant les 4 clubs du coin (Epiniac, Baguer-Pican, Baguer-Morvan et Dol). Les licenciés restent affiliés à leur club. Sans ce regroupement nous ne pourrions pas engager d'équipe dans ces catégories et avoir un bon niveau d'encadrement et de football. **Preuve en est notre équipe U18 qui évolue en ligue.**

La catégorie de football d'animation continue sur sa lancée avec un bel effectif, nous engageons des équipes dans chaque catégorie (U13, U12, U11) ce qui prouve que le football pour les jeunes a Baguer-Morvan reste attractif.

Nous avons un éducateur pour les entraînements des jeunes et bientôt un deuxième viendra apporter son ex-

périence au sein du club pour pouvoir encadrer nos footballeurs et leur proposer des entraînements et un encadrement de qualité. La relève est là et nous pouvons compter sur nos petits bouts qui tous les samedis tapent dans la balle et vont sur d'autres complexes sportifs pour participer aux plateaux. Remercions Maho, Jean, Ewen et Théo jeunes joueurs de l'USBM qui consacrent déjà du temps bénévolement pour leurs cadets. Ils sont présents aux séances, mettent en place des ateliers, des situations footballistiques, animant ainsi les exercices à proposer aux enfants. Ils sont accompagnés par un éducateur du conseil général pour les conseiller dans leur apprentissage.

Comme tous les clubs, nous ne pouvons pas continuer à pratiquer nos matches sans eux, ce sont bien sûr nos arbitres alors un **grand MERCI** à **Lee Andree** qui exerce depuis des années mais qui peut compter sur un jeune, autant motivé que lui, il s'agit de **Younn Thebault** qui vit la même passion que nous certes, pas avec le même maillot mais avec la même envie.

Cette saison si particulière dû au

contexte sanitaire, nos différentes manifestations sont mises à mal pour nous retrouver les uns les autres : tournoi en salle fin décembre, la choucroute début mars, le tournoi du jeudi de l'Ascension ainsi que le tournoi de palets mis en place l'année dernière.

Nous **remercions nos nombreux partenaires** sur qui nous pouvons compter pour subvenir à tous nos besoins en matériels et autres, la municipalité pour l'entretien du complexe

Pour conclure, nous tenions à remercier toute l'équipe de bénévoles qui est sur les bords des terrains comme en dehors pour que l'USBM puisse vivre. Une solide équipe, solidaire et dynamique sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Me concernant, je remercie **Gilbert Bertel** sur qui je peux compter pour poser toutes mes questions car il est dans le club **depuis plus de 40 ans.**

Ceux qui sont intéressés par la pratique du foot, que vous soyez enfant, femme ou homme de tout âge, **n'hésitez pas à nous rejoindre.**

Les Co-Présidents



Les responsables des équipes sont les suivants :

| Sections | Responsables des équipes | Jours et horaire d'entraînement |
|-----------------|---------------------------------------|---------------------------------|
| Féminines | Maud MARTIN | Mercredi 19h-20h |
| Vétérans | Jean Pascal BOURDAIS Anthony BASLE | Mercredi et Vendredi 19h30-21h |
| Equipe A | Damien LEDUC et Gurvan GREGOIRE | Mercredi et Vendredi 19h30-21h |
| Equipe B | Vincent HUET | Mercredi et Vendredi 19h30-21h |
| U18 | Vincent HUET | Vendredi 18h-19h30 |
| U17 | Eric MOUCHOUX | Mercredi et Vendredi 17h-19h30 |
| U15 | Jean François BERTRAND | Mardi et Jeudi 18h-19h30 |
| U13 (2009-2008) | Johan BELOEIL, Anthony DELAMAIRE | Mercredi 17h-18h30 |
| U11 (2010-2011) | Alain RIVERAIN, Pierre DOUABIN | Mardi 17h-18h30 |
| U9 (2012-2013) | Maud MARTIN | Mercredi 15h30-17h |
| U7 (2014-2015) | Maud MARTIN | Samedi 10h30-11h30 |

Section Gym / Zumba

L'association sportive de la **Zumba** a ouvert ses portes le Mercredi 16 septembre avec notre nouveau prof **De Corleu Angelique** pour une nouvelle année rythmée.

Le cours est le mercredi soir de 19h à 20h15.

Ce cours comprend :

- **2 chorégraphies d'échauffement.**
- **4 chorégraphies de Zumba.**
- **30 minutes de renforcement musculaires** (abdos, fessiers, cuisses, etc..).
- **Relaxation** (étirements).

Nous avons **33 adhérents inscrits** avec le sourire et la bonne humeur.

Depuis les annonces des nouvelles mesures sanitaires du 23 octobre, la salle des sports a été fermée à nos adhérents.

Des **cours virtuels** ont été mis en ligne par notre prof Angélique pour garder le contact, en attendant la réouverture de la salle.

Pratiquer une activité sportive est très importante en ces temps difficiles, elle a

également des conséquences positives.

N'hésitez pas à vous inscrire sur ce site <https://www.facebook.com/angeliqueanimatricezumba>

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Les membres du bureau et moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

La Présidente,
Véronique LE BONNIEC

Le Lièvre et la Tortue

2020 restera une année très particulière pour toutes les associations sportives.

En effet pour les raisons sanitaires que vous connaissez maintenant tous, beaucoup de courses ont dû être annulées dont la nôtre qui devait avoir lieu en mars dernier.

Nous avons décidé de décaler la course de 2021 au 3 octobre à 10H au stade. Nous proposerons un parcours nature de 12 KM. Notre course fera partie du challenge Banque Populaire Grand Ouest nord 35 qui comporte 14 courses.

Nous avons accueilli 3 nouveaux dans notre association : Stéphane, Léa et Victor portant ainsi à 30 le nombre coureurs.

Les rendez-vous hebdomadaires pour nos sorties sont les suivants :

- Le mercredi et vendredi de 19h à 20h (rendez-vous au stade). Les entraînements sont encadrés par Romuald afin que chacun puisse progresser à son rythme.



- Le dimanche est réservé pour les sorties libres. De nombreuses courses ont lieu tous les week-end dans le département permettant ainsi de

découvrir de nouveaux parcours. Une sortie est également programmée tous les dimanches autour de Bagger – Morvan pour les coureurs qui ne souhaitent pas faire de course officielle. Le rendez-vous est prévu à 9h30 au stade.

Comme chaque année, nous vous invitons à venir courir à nos côtés pour découvrir les plaisirs de la course à pied, n'hésitez pas et venez rejoindre notre équipe pour courir dans la bonne humeur.

En espérant tous des jours meilleurs, tous les lièvres vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et une très bonne année 2021.

Sportivement,
Thierry Martel

Section Marche

L'année 2020 a très bien commencé. Beaucoup d'adhérents se sont retrouvés pour la galette des Rois dans la salle des loisirs le samedi 4 Janvier.

Les marches du lundi et du mercredi ont repris en début d'année jusqu'au lundi 16 Mars. En raison du confinement, nous avons arrêté toutes nos activités prévues : tête de veau le 20 Mars, soirée moules et voyage en Périgord au mois de Septembre, choucroute au mois de Novembre.

En respectant les consignes sanitaires en vigueur, nous avons repris les marches du lundi et du mercredi au début du mois de Septembre. Le confinement nous a de nouveau imposé une pause depuis le mois de Novembre.

Le président et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année malgré l'incertitude et une meilleure année 2021 en espérant que

nous pourrons reprendre toutes nos activités.

Le président,
Bernard Banche



Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale a eu lieu le 17 janvier 2020, cinq nouveaux membres sont arrivés parmi nous :

Marie-Claude Briand, Régine Romé, Damien Delaporte, Roxanne Galais et Alain Hignard.

Nelly Quémerais et Sabrina Tempier laissent leur place au secrétariat et sont remplacées par Paola Chevet, secrétaire et Marie-Claude Briand secrétaire adjointe.

De même Cécile Guillard laisse sa place à la trésorerie et est remplacée par Yannick Lelièvre en tant que trésorier adjoint.

Cécile Guillard et Robert Martin sortants et non repartants, nous les remercions de leur dévouement.

La soirée couscous du 1er février a connu un vif succès, le repas était préparé par le traiteur Nicolas Ruellan de Combourg.

Le jeudi suivant comme à l'accoutumé, nous avons offert le **gôûter aux membres du club de l'amitié.**

Au vu des circonstances actuelles de

la crise sanitaire à laquelle nous avons fait face ; nous avons été obligés d'annuler ces manifestations prévues :

- **La fête du 13 juillet** avec son repas animé par un groupe de chanteurs et son feu d'artifice.

- **La fête communale de septembre** avec le concours de pétanque, la mise en place d'un vide grenier et le concours de pêche.

- **Le concert ASTI EVEN** du 11 octobre : **reporté le 24 octobre 2021.**

- Le spectacle de Noël et les répétitions également annulées.

- Ainsi que la **soirée en l'honneur des bénévoles** afin de les remercier de leur dévouement et de leur fidélité.

Mais rassurez vous, ce n'est que partie remise ; **rendez-vous en 2021.**

Juste avant les vacances de Noël, nous avons offert à tous les enfants des deux écoles, **un petit sachet de chocolat.**

Nous remercions M. le Maire et la municipalité pour la subvention accordée.

Nous ne pouvons qu'être patients et optimistes pour la suite.

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Bonnes Fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux 2021.

Le Président Frédéric Lemarié
Et tous les membres.



Bayé Danses Trad

Les cours de danses se sont déroulés normalement suivant le planning établi, mais ils ont dû s'arrêter brutalement début mars à cause du coronavirus.

Le fest-noz du 16 mars s'est vu reporté dans un premier temps au 12 septembre, mais nouvelle déception pour l'association «Bayé Danses Trad» qui a renoncé, cette année 2020, à cette animation et par le fait à une rentrée d'argent potentielle. Pour

autant, nous gardons espoir et avons déjà retenu la date du 13 Mars 2021.

Un grand merci aux musiciens ainsi qu'aux sonorisateurs qui doivent supporter toutes ces annulations !

Nous espérons reprendre les cours de danses mi-septembre. Mais, nouveau rebond, voyant l'évolution du virus et le protocole sanitaire exigé, nous avons décidé d'attendre sachant qu'il est impossible de respecter les

gestes barrières pour notre activité. La santé de tous est une priorité.

Pour la reprise des cours, les adhérents seront contactés. Un article paraîtra dans les journaux.

L'association BAYE DANSES TRAD vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2020-2021.

Le Président,
Jean-Yves Flaux



UNC, AFN, OPEX, Soldats de France, Veuves A.C.



ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée a eu lieu le samedi 25 janvier 2020 en présence de 35 adhérents, Après le discours de bienvenue le président a fait observé une minute de silence en mémoire de six adhérents décédés en 2019, a souhaité la bienvenue à deux adhérents Jean Pitois -A.C. O.P.E.X-A.F.N. Michel Cernois A.C. A.F.N. et à trois adhérentes

à Mesdames Denise Chauviere, Simone Juhel et Monique Chauviere. Après le bilan moral, place au bilan financier par le trésorier André Rehault, ensuite élections du tiers sortants sont réélus. François Brindejone et Pierre Pichon et élu Bernard Leport. Le président a ensuite présenté les manifestations pour 2020, mais en raison du confinement et des conditions sanitaires dues au COVID les manifestations ont été annulées. Comme d'habitude l'assemblée s'est terminée par la galette des rois.

CEREMONIE DU 8 MAI

Cette année comme partout en France une délégation restreinte s'est déplacée au monument aux Morts. Le Maire en activité Jean Paul Erard, le président U.N.C. Joseph Etienne, un porte-drapeau Yvon Riot . Dépôt de gerbe, lecture du message

par M.le Maire, minute de silence chant de la marseillaise et en fin de cérémonie Jean Paul Bourdais présent à fait sonner les cloches de l'église à toutes volées.

Nécrologie : Depuis la parution du dernier bulletin 2019 six de nos camarades nous ont quittés : Claude Chauviere, Bernard Juhel, René Eruimy, Marc Juin, René Souquet et Bernard Briand, un merci à nouveau à Claude et René pour les services rendus comme porte-drapeau. Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

Pour information l'assemblée générale départementale devait se dérouler le 12 avril à Saint-Grégoire reportée au 03 octobre et de nouveau annulée. Une assemblée générale dématérialisée a été programmée le 30 octobre.

11 NOVEMBRE

Comme pour le 8 mai une délégation restreinte s'est rendue au monument aux Morts

En terminant, le bureau se joint à moi et vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé.

Le Président,
Joseph Etienne

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire



Aujourd'hui « la situation sanitaire » nous oblige à respecter les rassemblements en format réduit ; elle ne doit pas exclure de souder la solidarité et la mémoire dans un hommage respectueux.

Par exemple, il est bon de noter que la 1101ème section locale de Dol-de-Bretagne, présidée par Jean Paul FLEURY, a procédé à plus de 60 contacts avec les adhérents en période de confinement. Nous sommes bien là dans le cœur de l'entraide et de la solidarité.

Depuis 1852, la médaille militaire est la première médaille française spécifiquement militaire, dont notre devise est « valeur et discipline ».

Nous ne tenons à votre disposition pour vous informer.

Enfin de tout cœur, prenons soins de nous, de nos familles, de nos proches et amis, prenons le temps d'accueillir Noël et nous vous présentons nos vœux respectueux de bonne et heureuse année 2021.

Le Vice-Président de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine
Guy LERAY

| Manifestations 2021 |
|---|
| Assemblée générale le samedi 23 janvier |
| Samedi 08 Mai victoire 1945 |
| Samedi 05 juin journée familiale salle des loisirs |
| Jeudi 11 Novembre cérémonie 14/18 et hommage aux anciens d'Afrique du Nord. |



Le Club de l'Amitié

L'année 2020 a débuté par sa traditionnelle **galette des rois le 9 Janvier**, jour de notre assemblée générale qui compte 163 adhérents.

Le **20 Janvier, élection du bureau** qui fut inchangé avec un nouveau membre André Réhault.

Le **14 Janvier, nous avons la potée**, Salle du Grand Verger, avec 235 convives, potée servie par l'Hôtel de Bretagne et qui a été appréciée de tous.

Le **6 Février, c'est le Comité des fêtes** qui nous a reçu dans la salle du grand verger pour **offrir le goûter** aux adhérents du club. Merci à son président Frédéric Lemarié et à toute son équipe pour ce beau geste depuis de nombreuses années.

Le 12 Février, c'était notre réunion mensuelle avec ses activités habituelles, on entendait déjà parler du virus mais nous étions loin d'imaginer que nous aurions eu le confinement et l'interdiction de se réunir jusqu'au mois de Septembre. En Septembre, nous avons repris nos activités et plusieurs adhérents ont apprécié de se retrouver.

Le 8 Octobre, nous avons organisé le repas de fin d'année sous une forme différente des années précédentes. Deux possibilités ont été proposées, aller au restaurant ou avoir un repas à emporter. 75 personnes ont choisi le repas à emporter et 70 personnes

Voyage en Roumanie



se sont retrouvées à l'Hôtel de Bretagne dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Tout s'est très bien passé et chacun et chacune ont été satisfaits de cette initiative. Merci à Mr et Mme Haelling et à tout leur personnel pour le bon déroulement de cette journée.

Puis le confinement a de nouveau été de rigueur au mois de Novembre. Cette année, nous avons organisé 2 concours de belote, un en Janvier et

l'autre en Février. Les voyages prévus en 2020 sont reportés en 2021. Il faut garder espoir.....

Merci à la municipalité pour la subvention qui nous est accordée chaque année.

Meilleurs vœux à tous pour l'année 2021. Prenez soin de vous et bonne santé.

Le Président,
Jean-Paul Bourdais

Arts et Cultures

Comme beaucoup d'activités, la saison dernière a été interrompue en raison de la situation sanitaire ; jusqu'en mars 2020 **les ateliers cuisine et travaux d'aiguilles** ont pu fonctionner avec une **quarantaine d'adhérents**. La troupe Tradior a été accueillie avec un large public en février 2020. Le spectacle pour enfants de la troupe « Happy Culture » prévu en mars 2020 a dû être reporté. Dès que la situation sanitaire le permettra l'association reprendra ses activités. Nous remercions Mr le maire et la municipalité pour la subvention accordée chaque année. Les membres du bureau et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2021.



La Présidente,
Lydia MILHAU

Notre-Dame des Landes

Le 30 août, jour de pèlerinage

La pluie du matin n'arrête pas le pèlerin. Ce fut le cas cette année. La pluie cessa vers dix heures. Les fidèles arrivèrent en nombre pour assister à la messe concélébrée par Monseigneur Joly, père Simon, curé de la paroisse Saint-Samson de Dol, Xavier Romé, diacre. Près de deux-cents personnes étaient présentes le matin et une centaine l'après-midi. **Deux messes furent proposées cette année en raison de la crise sanitaire.** Cela a permis à tous de pouvoir assister à une messe concélébrée par notre évêque auxiliaire de Rennes.

Tous les pèlerins ont respecté les mesures sanitaires en vigueur, nous les en remercions.

Merci aux jeunes gens qui ont porté les bannières ainsi qu'**à tous ceux qui ont participé au bon déroulement de ces deux cérémonies.**

Nous avons une pensée pour les deux membres qui nous ont quittés cette année : monsieur Joseph Durand et monsieur René Souquet. Nous les remercions pour tout ce qu'ils ont fait pour Notre-Dame des Landes durant de nombreuses années.

Merci à la famille Quémerais, aux personnes prêtant du matériel, aux personnes aidant au montage et démontage, aux personnes qui ont empierré le chemin bénévolement.

Rendez-vous pour le prochain pèlerinage le dimanche 29 août 2021.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2021.

[Le comité Notre-Dame-des-Landes](#)



« Un pied devant l'autre »



Chers, chères bénévoles,
 Votre présence pendant toute la durée de notre événement qui s'est déroulé du 23 au 24 novembre 2019 a été un atout plus qu'important. Notre record de dons **13 000 euros versés à L'ICM à L'HOPITAL SALPITRIERE à PARIS.**

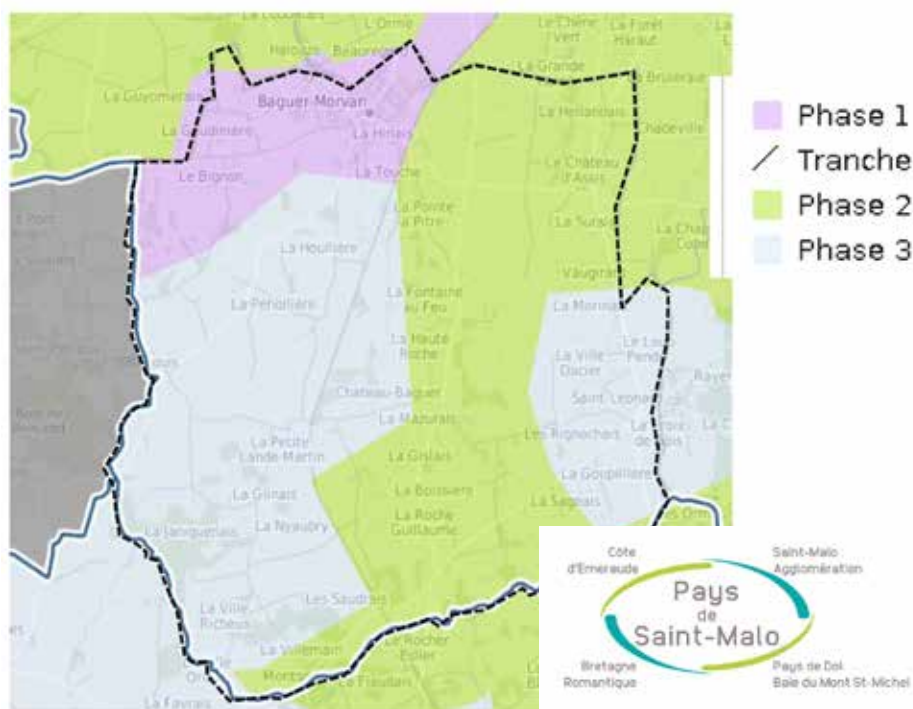
Grâce à l'ensemble de nos bénévoles, l'événement a été un franc succès. Ce qui aurait été impossible sans toutes les précieuses

personnes qui ont donné de leur temps. L'année 2020, notre week-end a été annulé dû à la crise sanitaire.

Sachez que vous faites partie d'une organisation fière de ses membres et que votre présence parmi nous l'année prochaine serait encore un grand atout. **D'ici là, continuez à être la personne merveilleuse que vous êtes.**

[Le Bureau](#)

Les phases de déploiement – Baguer Morvan



Arrivée de la fibre optique à Baguer-Morvan

Après plus de 18 mois d'études et 18 mois de chantier, la première phase de déploiement permettant aux premiers foyers de Baguer Morvan d'accéder à la fibre s'achèveront d'ici la fin de l'année. Réalisés dans le cadre du projet « Bretagne Très Haut Débit », ces travaux assez onéreux (2 000 € en moyenne par prise) sont financés par la Communauté de communes soit à terme un effort financier de 6 millions d'euros. Les Départements, la Région, l'État et l'Union Européenne financent également ce déploiement.

Les travaux nécessitent des moyens humains, techniques et financiers très importants. C'est la raison pour laquelle ces travaux s'effectuent progressivement.

Compte tenu de l'importance des sommes engagées, un phasage a été mis en place avec l'objectif que toute la Bretagne soit équipée en 2026. Concernant la commune de Baguer-Morvan, celle-ci a été divisée en trois phases de déploiement.

Les logements concernés par la première tranche de travaux (en violet sur la carte) seront raccordables à partir de la fin du premier trimestre 2021 pour environ 400 prises et les 160 prises restantes au cours du second trimestre 2021. Il convient en effet de rappeler qu'après validation de la réception des travaux prévue pour la fin de l'année, deux mois sont encore nécessaires avant l'éligibilité des prises (délais réglementaire ARCEP).

Pour la phase 2 (en vert sur la carte), les études sont actuellement en cours et les travaux devraient débuter au cours de

l'année 2021 pour une commercialisation des prises prévues avant 2023. Cette seconde phase concerne environ 200 prises.

Le planning de la phase 3 (en gris sur la carte) n'est à ce jour pas connu mais les travaux seront réalisés entre 2023 et 2026.

Le déploiement de la fibre optique nécessite des travaux complexes qui expliquent leur durée. Pour que cela se passe bien et vite, la coopération des habitants est indispensable.

Parce que si le passage de la fibre en souterrain n'appelle pas d'aménagement particulier, l'aérien, qui nécessite parfois la pose de poteaux sur les trottoirs et de câbles en façade des logements, n'est pas toujours bien accepté.

De plus, le déploiement aérien exige un domaine public accessible, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est donc nécessaire que les propriétaires des arbres dont les branches dépassent sur le domaine public les élaguent pour permettre le passage de la fibre.

Enfin, dans les immeubles de 4 logements et plus les points de branchements doivent être positionnés dans les parties communes des immeubles ce qui exige des propriétaires la signature de conventions d'immeubles qui leur seront adressées.

Pour plus d'informations :

www.megalisbretagne.org

<https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/fibre-pour-tous/>

Informations complémentaires

Que devrais-je payer ?

Mégalis Bretagne construit le réseau de fibre optique jusqu'à un boîtier situé près des habitations, appelé point de branchement optique. Charge à chaque propriétaire intéressé de démarcher un fournisseur d'accès à internet (FAI) afin de conclure un contrat.

Un technicien mandaté par le FAI viendra raccorder le domicile à partir de ce petit boîtier. En fonction de sa politique commerciale, l'entreprise pourra ou non vous facturer les frais de raccordement (jusqu'à 150€).

Vous pourrez ensuite naviguer sur internet avec un accès au très haut débit moyennant un abonnement mensuel de 2€ à 3€ plus cher qu'un abonnement classique ADSL.

Comment la fibre arrive à mon domicile / mon entreprise ?

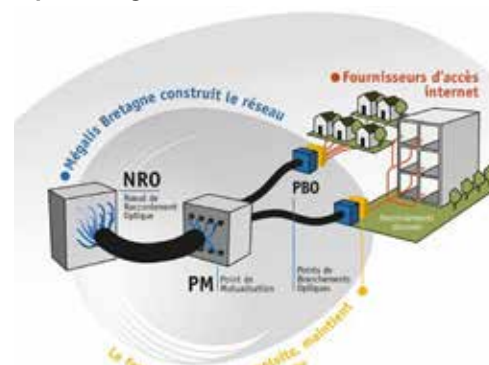
Pour chaque zone concernée, Mégalis Bretagne déploie la fibre optique :

- En desservant, à partir des nœuds principaux de réseau (NRO), des points de mutualisation (PM) ; ce que l'on appelle le transport optique ;
- En desservant, depuis les points de mutualisation, des points de branchement (PBO) situés dans les parties communes des immeubles ou à proximité immédiate des locaux (pour les logements individuels) ; ce que l'on appelle la distribution optique.

La construction du nouveau réseau comprend :

- Une phase d'étude qui consiste en un décompte des locaux concernés à travers un relevé de boîtes aux lettres ; le tracé et le calibrage du réseau ; l'identification des infrastructures mobilisables ; l'étude d'exécution - chiffrage ;
- Une phase de travaux, qui consiste en le déploiement de la fibre optique à proprement parler, en mobilisant au maximum les infrastructures existantes, aériennes ou souterraines.

Un déploiement rapide : l'implication de tous est nécessaire, notamment pour élaguer



La fibre optique arrive à Baguer-Morvan : l'élagage est indispensable à son déploiement!

Le réseau fibre optique ne peut être enfoui partout. Il peut ainsi être déployé sur des poteaux ou bien sur certaines façades. La pose de fibre optique sur des poteaux nécessite de la part des propriétaires d'arbres jouxtant ce réseau un élagage régulier. Si des branches empêchent le tirage de câbles optiques, c'est souvent plusieurs dizaines de foyers qui ne pourront bénéficier du très haut débit.

La loi Chassaigne du 07 octobre 2016 et la loi ELAN du 24 novembre 2018 prévoient qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication existantes ou qui seront créées.

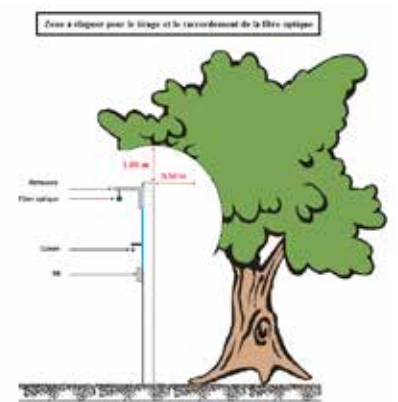
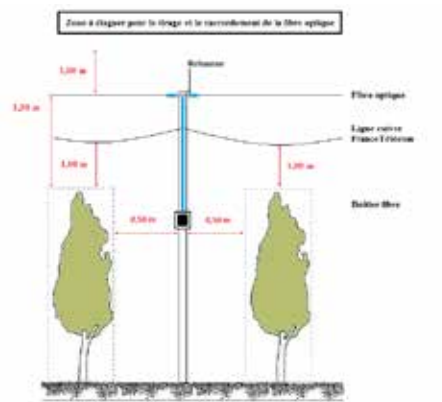
Qui doit élaguer ? (voir schéma)

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes

de communication aériennes.

Le réseau câble cheminera également parfois sur des façades, la plupart du temps en parallèle du réseau téléphonique existant. Cette situation est la plus souvent rencontrée dans les bourgs. Cette pose de

câbles n'est réalisée qu'après accord des propriétaires. Certains refus peuvent également entraîner le gel du déploiement de la fibre dans tout un quartier.



Au service de qui ?

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et à leurs parents. L'écoutante peut recevoir les jeunes en individuel ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents. Les entretiens sont gratuits et confidentiels.



Pour quoi ?

Echanger sur les difficultés dans les relations parents/ enfants, les angoisses du jeune liées à de l'isolement, la rupture de parcours scolaire ou professionnel, les tensions et incompréhensions envahissantes,...

Rencontrer le PAEJ

L'écoutante peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo: Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol de Bretagne, mais aussi à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :

Contactez Sylvie Benoit au 0800 804 001

Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ : www.mlstmao.bzh/paej

Au service de qui ?
Les jeunes de 16 et 25 ans (inclus) et sortis du système scolaire
Quel que soit le niveau scolaire, diplômé ou non

Pour quoi ?

Préparer son avenir professionnel, un projet de formation, d'emploi, d'apprentissage... :

Quels métiers recrutent ? Où trouver des offres ?
Besoin de formation ? Comment préparer un entretien d'embauche ?

La vie quotidienne :

Comment passer son permis ? Trouver un scooter ?...
A qui s'adresser pour trouver un logement ? se soigner ?
Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas ?
Comment financer et être aidé financiè-

rement dans ses projets ?

La Mission Locale est là pour :

Des conseils et un accompagnement personnalisé par un conseiller

La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497 € sous condition)

Un espace coopératif pour refaire son CV, consulter des offres

Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...

Des stages et négociations d'emploi avec suivi en emploi

Nous rencontrer :

A Saint-Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à 12h et 13h30 à 18h (fermé le vendredi matin) mais aussi à l'espace Bougainville et au Pôle-jeunesse

Sur un point de permanence peut être plus proche de chez vous : **Dinard, Cancale, Dol-de Bretagne, Pleine-Fougères, Combourg, Tinténiac, Pleurtuit, Roz sur Couesnon**

Des infos, prendre RDV : 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur notre site www.mlstmao.bzh





Accueil Loisirs

L'accueil de loisirs de Bagger Morvan est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes, gérée par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel et fonctionnant pendant les vacances scolaires.

La communauté de communes propose sur le territoire d'autres accueils de loisirs comme l'ACM de Dol de Bretagne, de Pleine-Fougères ou encore celui de Cherruex.

En fonction de l'équipe d'animation et des thèmes retenus, les enfants peuvent profiter de différentes activités : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur,

activités de détente et de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques etc...

Cette année, malgré le Covid-19, l'accueil de loisirs a permis à 110 enfants de Bagger Morvan et des environs de se divertir, s'amuser, profiter, se détendre... De nombreuses sorties ont été organisées : comme le Trampoline Park de La Mézière, Woupi à Cap Malo, l'Ange Michel à Saint-Martin-de-Landelles, le Zoo de Champrepus, la plage de Dinard, le Parc des Naudières ou encore la piscine Dolibulle à Dol de Bretagne.

Nous vous attendons dès les vacances d'Hiver 2021 pour accueillir les familles et

les enfants qui souhaitent bénéficier de ce service récréatif et éducatif qu'est l'Accueil Loisirs à Bagger.

Adresse : 11 bis, rue du Général de Gaulle, 35120 Bagger Morvan
Ouverture : Vacances d'Automne, d'Hiver, de Pâques, d'été (fermeture 2 semaines en août)
Horaires de fonctionnement : 7h30-18h30
Mail : acmbm@ccdol-baiemsm.bzh
Téléphone : 09 72 97 20 69

Collecte Traitement et Valorisation des Déchets

La collecte du verre change !

Soucieuse de mieux respecter l'environnement, la Communauté de communes a fait évoluer la collecte du verre sur 8 communes du territoire (Bagger-Morvan, Bagger-Pican, Cherruex, Dol-de-Bretagne, Epiniac, Le Vivier-sur-Mer, Mont-Dol et Roz-Landrieux). Désormais, sur la commune de Bagger-Morvan, chacun est invité à venir déposer le verre dans l'une des colonnes d'apport volontaire. Le service Collecte, Traitement et Valorisation des déchets de la Communauté de communes en collaboration avec les services techniques des communes ont progressivement enlevé les conteneurs à verre afin que seules les nouvelles colonnes soient utilisées pour le dépôt du verre.

Ces Points d'Apport Volontaire sont déjà présents sur les 11 autres communes du territoire depuis plusieurs années. Progressivement, l'ensemble des communes du territoire, comme plus de 80 % des communes françaises, seront équipées de ce système d'apport volontaire. La grande contenance de ces colonnes (6 fois plus de verre qu'un conteneur classique), permet d'adapter la collecte aux besoins réels et d'espacer les ramassages. Ces améliorations réduisent notamment la rotation des camions de collecte. Moins de poids lourds sur la route, c'est moins

de consommation de carburant et donc moins d'émission de gaz à effet de serre. Le verre collecté est également de meilleure qualité pour sa reprise car moins pilé.

Vous constatez un problème avec la colonne ? (colonne pleine...)

Contactez le service Collecte, Traitement et Valorisation des déchets au 02 99 48 53 53





LES ESPECES INVASIVES



LE FRELON ASIATIQUE

Ce frelon est considéré comme une espèce invasive porteuse de plusieurs menaces. Il se nourrit d'abeilles et s'en prend également aux autres insectes pollinisateurs, ce qui constitue une véritable pression sur la biodiversité et les écosystèmes.

Depuis 2016, la Communauté de communes est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques en finançant la destruction des nids à 100%, dans le cadre d'un programme de lutte collectif porté par la FGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Vous avez remarqué un nid de frelons asiatique ?

- Merci de le signaler auprès de votre mairie qui viendra identifier le nid
- La Communauté de communes fera intervenir une entreprise habilitée après signalement
- Le programme de lutte concerne uniquement la destruction des nids de frelons asiatiques

Pour toutes questions liées au développement de l'espèce ainsi qu'aux moyens de lutte mis en place

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
02 99 80 90 57 - timothee.nolot@ccdol-baiesmbzh - www.ccdol-baiesmbzh

Pour tout signalement de nid contactez votre mairie



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Comment reconnaître le frelon asiatique ?

Long d'environ 3 cm, le frelon asiatique est un peu plus petit que le frelon commun. Il se distingue aussi par sa couleur sombre avec une large bande orange à l'extrémité de l'abdomen et ses pattes jaunes.

Ne pas s'approcher d'un nid à moins de 5 mètres et ne pas tenter de le détruire seul.



Bon bilan pour La saison estivale 2020

Malgré le contexte sanitaire, les sites touristiques communautaires ont connu une belle fréquentation cet été ! Certes moins d'étrangers que d'habitude, une clientèle à plus de 90% française et des visiteurs en quête de grands espaces et de «slow-tourisme». Pour preuve, la demande de location de vélos qui a particulièrement augmenté cette année à la Maison des polders, idéalement située aux abords de la Voie Verte entre la Chapelle Saint-Anne et le Mont Saint-Michel. Le territoire a de nombreux atouts qui le rendent très attractif :

- un vaste territoire naturel, varié et faiblement urbanisé
 - Des points de vue extraordinaires
 - Un patrimoine remarquable valorisé
 - Les nombreux sentiers de randonnée et voies douces
 - La capacité d'hébergement
 - Des équipements touristiques de qualité
- Pour rappel, l'accès est gratuit pour tous les résidents de la Communauté de communes.
- Un terroir d'exception (élevage, maraîchage, conchyliculture...).

Ageclic

Le centre local d'information et de coordination (CLIC)

Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap adultes et enfants et leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).



Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel.

Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte handicapée (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement. Le CLIC propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Le CLIC propose des rendez-vous à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

Si vous souhaitez davantage d'informa-

tions concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter :

AGECLIC
Maison des Services - Rue de la Mairie
35270 COMBOURG

Accueil du public sur rendez-vous
Du lundi au vendredi
02 23 16 45 45





Pass Commerce et Artisanat

Artisans, commerçants, financez vos investissements matériels et immatériels / travaux d'embellissements et de mises aux normes...

Jusqu'à 5 000€ d'aide directe, cofinancée par la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et la Région Bretagne.

Dispositif en faveur des artisans commerçants situés sur les communes de – de

5000 habitants.

Prise en charge de 30% des dépenses subventionnables (sur présentation des factures acquittées).

- A partir de 3 000 € dans le cas général (abaissement du seuil plancher de 6 000 à 3 000€ du 1er juillet au 31 décembre 2020, dans le cadre de la crise sanitaire,)

- A partir de 3 000 € pour les travaux d'accessibilité et les investissements de stratégie commerciale,

- A partir de 2 000 € pour les investissements matériels numériques > dispositif de crise ouvert jusqu'au 30 juin 2021 dédié à la digitalisation et numérisation des artisans et commerçants.

Demande d'aide à réaliser avant engagement des dépenses - Contact : Aurélie Ridel, 02 99 80 90 57, aurelie.ridel@ccdol-baiemsm@bzh »

PASS Commerce et artisanat

Développement Économique

Infos Entreprises – Covid-19

Suite aux dernières mesures annoncées par le Gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire, le Service développement économique de la Communauté de communes a réactivé sa cellule d'accompagnement.

Une page web centralisant l'ensemble des dispositifs en faveur des entreprises est actualisée quotidiennement sur le site de la Communauté de communes.

Lien direct vers la page : <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/covid-19-informations-aux-entreprises-2/>

Maintien de l'activité, avances de trésorerie, aides directes, mesures fiscales, prévention des difficultés, sécurité : rendez-vous sur le site www.ccdol-baiemsm.bzh, rubrique « Entreprendre » / « Covid 19 / informations aux entreprises.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le Service développement économique de la Communauté de communes : une question = une réponse : aideentreprisecovid@ccdol-baiemsm.bzh

Ripame

Le Relais Intercommunal Parents Assistants Maternels Enfants (RIPAME) est un service gratuit de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel. Il s'adresse aux familles ainsi qu'aux professionnels de l'accueil individuel.

Le RIPAME a pour objectif :

- D'accompagner les familles dans la recherche d'un mode d'accueil. Il accompagne également dans les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel : prestation CAF, droit du travail, déclaration pajemploi...
- D'informer, soutenir les professionnels de l'accueil individuel : assistants maternels et gardes à domicile dans leur profession par le biais de soirées d'information, d'échanges, par la formation continue...
- D'animer des temps d'éveil et de socialisation pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte référent.

Le RIPAME propose 6 ateliers d'éveil par semaine. Ces ateliers ont lieu sur inscription toute l'année sauf pendant les vacances scolaires. Ils sont destinés aux enfants âgés de 3 mois jusqu'à l'âge de

la scolarisation, accompagnés d'un adulte : assistant maternel, garde à domicile, parent, grand-parent.

Ces temps sont l'occasion de partager, de se sociabiliser autour du jeu, d'activités, de temps de lecture...

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter par :

Téléphones : 06.70.10.47.59 ou 06.33.67.86.98

A noter, en cette période de confinement les ateliers d'éveil du RIPAME sont fermés jusqu'à nouvel ordre mais les animatrices restent joignables !



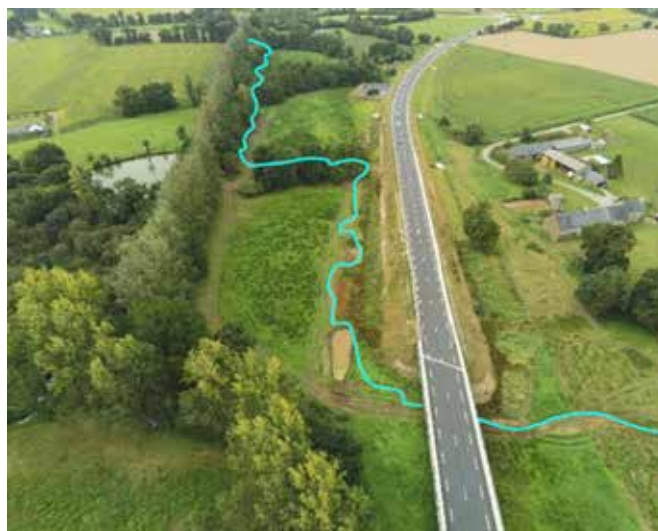


les actualités du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne

Restauration du Guyoult et de son affluent le Tertre Bintin à Dol de Bretagne

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) poursuit son programme de travaux en faveur de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Il vient de réaliser une opération de restauration du Guyoult et de remise en fond de vallée du Tertre Bintin, un de ses affluents. Ces deux cours d'eau sont situés sur la commune de Dol de Bretagne à proximité de la nouvelle déviation sud-est de la ville.



Le site présente de vastes zones humides assurant un rôle de champ d'expansion de crue et permettant le stockage d'eau lors des débordements du Guyoult. La morphologie* fortement dégradée des cours d'eau (curages répétés depuis de nombreuses années...) ne permettait plus au site d'assurer des fonctionnalités hydrauliques optimales (régulation des crues, soutien des débits de la rivière en période d'étiage...).

* La morphologie des cours d'eau correspond à la forme que les rivières adoptent en fonction des conditions climatiques et géologiques (nature du sol, débit, pente, granulométrie du fond, etc.). La morphologie fait donc référence aux caractéristiques physiques du « contenant » par opposition à l'eau, le « contenu ».

Une opération d'envergure pour retrouver un fonctionnement hydraulique harmonieux

La recreation du lit du Tertre Bintin sur 1 650 m a permis de reconnecter 139 714 m²

de zones humides (peupleraies et saulaies à phragmites, jonçailles, cariçaie...) avec le cours d'eau et de restaurer un fonctionnement hydraulique harmonieux. Le projet intégrait aussi une restauration du Guyoult sur 540 m par une diversification de ses habitats (des matériaux pierreux tels que graviers et blocs ont été injectés dans le cours d'eau pour retrouver un fond plus naturel...). La concertation menée en amont avec l'exploitant agricole et les propriétaires des parcelles concernées a permis d'aboutir à des aménagements favorisant des pratiques pastorales respectueuses de l'environnement (installation de « pompes à museaux », pose de clôtures afin d'éviter l'abreuvement direct des bovins au cours d'eau, aménagement de passages pour les engins...) donnant ainsi une forte valeur environnementale au projet.

A terme, les cours d'eau doivent présenter des caractéristiques d'autoépuration fortes et favoriser le retour de cortèges biologiques plus diversifiés et plus adaptés

(truites fario, vairons, insectes aquatiques...). Les nouvelles fonctionnalités du site permettront d'assurer un gain en termes de qualité d'eau, de conserver un champ d'expansion de crue et de préserver des pratiques pastorales.



Cette opération sera bénéfique à plusieurs titres : elle aura aussi un impact positif sur la qualité de l'eau en aval de ce secteur ainsi que sur l'état des populations piscicoles. Elle permettra de préserver un paysage agricole de bocage ainsi qu'une richesse floristique et faunistique.

Entre terre et eau, les zones humides (bords de rivières, étangs, lagunes, mares, tourbières, marais salants, zones côtières etc.) présentent de multiples facettes et se caractérisent par une biodiversité exceptionnelle. Elles remplissent de nombreuses fonctions utiles aux équilibres naturels et aux activités humaines.

- **Régulation des débits d'étiage, recharge des nappes :** Les zones humides jouent un rôle de tampon dans la gestion de l'eau en agissant comme des éponges. Elles se gorgent d'eau l'hiver ce qui permet de limiter les inondations en aval. Elles restituent cette eau avec un décalage, notamment l'été, et soutiennent ainsi le débit de la rivière (limitent les conséquences d'une sécheresse).
- **Protection contre les inondations :** En absorbant une partie des eaux de pluies, elles permettent de limiter l'apport rapide de ces eaux à la rivière, tels des réservoirs, et permettent ainsi l'écrêtement des crues.
- **Rôle épurateur :** Les eaux de ruissellement provenant du bassin versant peuvent être chargées de nutriments d'origine domestique ou agricole ainsi que de métaux lourds, hydrocarbures et de produits phytosanitaires. Les zones humides agissent comme un filtre épurateur et contribuent ainsi au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau.
- **Source de biodiversité :**

Les zones humides sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde. 50 % des espèces d'oiseaux en dépendent et 30% des espèces végétales remarquables et menacées en France y sont inféodées. Zones de frai, elles sont aussi indispensables à la reproduction de nombreuses espèces de poissons.

- **Economiques :** Les zones humides sont le support d'activités économiques variées : agriculture, pêche, conchyliculture, tourisme... dont les répercussions financières, encore difficiles à chiffrer aujourd'hui précisément, se révèlent néanmoins considérables.
- **Sociales et récréatives :** Les zones humides sont le support d'activités récréatives et pédagogiques socialement importantes : pêche, chasse, promenades, loisirs naturalistes et supports pour l'éducation à l'environnement.

TARIFS LOCATION SALLES 2021



SALLE DE LOISIRS

GRATUIT pour toutes les associations de la commune (sauf chauffage)

| | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|---------------------------------------|----------|--------------|
| CAUTION | 150.00 € | 200.00 € |
| WEEK END | 210.00 € | 340.00 € |
| Vin d'honneur-réunion | 55.00 € | 85.00 € |
| Belote-théâtre-thé dansant | 90.00 € | 140.00 € |
| Forfait consommable selon les besoins | 50.00 € | 70.00 € |

Pas de location de vaisselle dans cette salle.



SALLE DU GRAND VERGER

GRATUIT y compris le chauffage pour les 2 Arbres de Noël (CDF et MSTV) et les Classes,

GRATUIT sans le chauffage pour le CDF (goûter offert au Club de l'Amitié)

GRATUIT pour chaque école 1 fois par an.

| | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|--|----------------------------|--------------|
| CAUTION | 300.00 € | 400.00 € |
| LOCATION WEEK END ET JOURS FERIES du vendredi 14 h au dimanche 19 h + veille et jours fériés | | |
| Avec cuisine | 490.00 € | 780.00 € |
| LOCATION SEMAINE HORS MARIAGE DU LUNDI AU JEUDI | | |
| Repas | 120.00 € | 290.00 € |
| Réunion | 70.00 € | 180.00 € |
| Concours de belote du lundi au jeudi | 100.00 € chauffage compris | |
| ASSOCIATIONS DE BAGUER MORVAN | | |
| 1ère location | 110.00 € | |

| | |
|---------------------|----------|
| 2ème location | 165.00 € |
| 3ème location | 220.00 € |
| Locations suivantes | 350.00 € |

| CHAUFFAGE SELON BESOIN | |
|--------------------------------|----------|
| pour un week end | 130.00 € |
| pour une journée ou une soirée | 70.00 € |

| VAISSELLE | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|-------------------------------|---------|--------------|
| Associations de Bagger-Morvan | Gratuit | |
| les 50 couverts | 30.00 € | 50.00 € |

| VAISSELLE CASSEE OU EGAREE | COMMUNE | HORS COMMUNE |
|----------------------------|---------|--------------|
| L'assiette | 4.50 € | |
| L'assiette à pizza | 6.00 € | |
| Tasse, verre, couvert | 2.50 € | |

Un dispositif permet de couper l'alimentation électrique sur la scène de chaque salle à partir de 3 heures du matin, afin de faire respecter l'arrêt des sonorisations à partir de cette heure.

Conteneurs à verres



Les nouveaux conteneurs à verres sont ainsi répartis : aux Rochers, à la Nyaubry, à Bellevue, au terrain des Sports et 2 au parking de l'école publique centre bourg.

Les cartes nationales d'identité et passeport

La commune de Bagger-Morvan ne peut plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport (sur décision gouvernementale). Les démarches se font auprès des mairies dotées de stations biométriques. Les mairies les plus proches sont Dol-de-Bretagne, Combourg et Saint-Malo. Il faut contacter la mairie de vos souhaits afin de fixer un rendez-vous et vous présentez ensuite en ayant rempli une pré-demande en ligne sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr



Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser en mairie entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une **démarche obligatoire** et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous pouvez vous déplacer en mairie ou faire la démarche par internet. Pour ce faire il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.



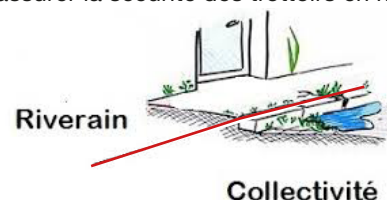
Divagation de chiens ou chats

Nous vous rappelons que les chiens ou chats en divagation seront ramassés par la fourrière animale « Chenil Service ». Les propriétaires des animaux devront s'acquitter d'un forfait fourrière de 91 € pour récupérer leur animal, et de 161.50 € si l'animal n'est ni tatoué, ni pucé.

Entretien des pieds de façade et des trottoirs enherbés

Ne pouvant plus utiliser de produits phytosanitaires, les employés municipaux assurent l'entretien des pieds de caniveaux enherbés. Il revient aux riverains le nettoyage et l'entretien des pieds de façades jusqu'au caniveaux. Cela comprend :

- le **nettoyage des feuilles** et détritiques
- le **désherbage**
- le **dégagement de la neige** et du verglas
- l'épandage de sel, de sable visant à assurer la sécurité des trottoirs en hiver.



Verbalisation des dépôts sauvages de déchets

Nous constatons des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toutes natures portant **atteinte à la salubrité** et à l'environnement.



Petit tour du Berry pendant le confinement. Jeanne et Adèle ont malheureusement ramassé beaucoup de déchets (un sac de 30l !) et souvent les mêmes ordures (jeux de grattage, papiers de bonbons, paquets de cigarettes...)



Pour rappel, les responsables de dépôts sauvages et des déchets sont passibles d'**une amende de 75€**.

Désherbage

Afin de préserver la qualité des eaux, nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser tout pesticide : à moins de 5 m des cours d'eau, à moins d'1 m des fossés même à sec dans les caniveaux, bouches d'égout et avaloirs.

Objets trouvés

Nous récupérerons régulièrement en mairie, les **objets retrouvés** sur la commune (bijoux, clés, vêtements, lunettes, gants...) N'hésitez pas à venir nous consulter.



Assistante maternelle

La liste est **disponible à la mairie** ou **sur son site www.baguer-morvan.fr** et sur **www.assistantsmaternels35.fr**.

Déjections canines - Utilisez les sacs à dog mis à votre disposition !

Des distributeurs de « **sac à dog** » sont mis à votre disposition dans différents endroits de la commune, vous en trouverez au terrain des sports, au Chemin du Héron, à la mairie, rue d'halouze.



Ayez **le bon réflexe**, c'est votre devoir de maître.

Cartouches d'encre imprimante et photocopieur usagés

la Mairie **récupère les cartouches** d'encre d'imprimante et de photocopieur. Vous pouvez également venir **déposer vos piles usagées**.



Usage des drones



Depuis quelques années, les drones se sont démocratisés et commencent à poser quelques problèmes. Il est bon de rappeler quelques règles d'utilisation :

- Le vol est autorisé dans les espaces privés avec l'accord du propriétaire.
- Ne pas faire voler son appareil au-dessus de l'espace public en agglomération.
- Respecter la vie privée des autres
- Les personnes autour du drone doivent être informées si le drone est équipé d'une caméra
- Ne jamais perdre de vue son appareil
- L'utilisation est interdite la nuit, même équipé de dispositifs lumineux

Cimetière et cinéraire sur la commune



Tarifs des concessions

| | | |
|---|-----------------|------------------|
| Concession simple de 2m ² | 30 ans 200 € | 50 ans 350 € |
| Columbarium case 4 urnes + plaque de marbre | 30 ans 800 € | 50 ans 1050 € |
| Cave urne case 4 urnes + plaque de marbre | 30 ans 800 € | 50 ans 1050 € |
| Cave urne nue | 30 ans 200 € | 50 ans 350 € |
| Dispersion des cendres | 100 € | |

Personnel Administratif



Isabelle, Kristell et Séverine

Merci

Personnel Technique



Samuel, Cédric et Romuald

à

Personnel Ecole Publique



Manolita

tout

Personnel Cantine



Jeannine, Marie et Valérie



Isabelle, Soizick, Clotilde, Angela et Sonia

le

personnel

Personnel CCAS



Laëtitia, Joceline, Isabelle, Aurélie, Laurène, Bernadette, Pamela, Valérie



Patricia